



Étude sur la prévention et la lutte contre le discours de haine en temps de crise



Comité directeur
sur l'anti-discrimination,
la diversité et l'inclusion
(CDADI)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

ÉTUDE SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE HAINE EN TEMPS DE CRISE

COMITÉ DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION,
LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION (CDADI)

Étude préparée par :
Federico Faloppa (auteur principal)
Antonio Gambacorta
Richard Odekerken
Robert van der Noordaa

Édition anglaise :
*Study on preventing and combating hate
speech in times of crisis*

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du CDADI ou du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte.

Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez-vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int. Toute autre correspondance concernant ce document doit être adressé au Département Anti-Discrimination du Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex France
Courriel : cdadi@coe.int

Conception de la couverture et mise en page : SC PROMO-PROFIT SRL

Photos de couverture : Shutterstock

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale de la DPDP.

© Conseil de l'Europe, novembre 2023

Table des matières

Résumé.....	7
Introduction.....	9
Définitions.....	11
Méthodologie et collecte des données.....	13
I. État des lieux : exemples de discours de haine en temps de crise.....	16
1. Le discours de haine lié à la pandémie de Covid-19.....	16
2. Le discours de haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage lié à la pandémie de Covid19.....	19
<i>Étude de cas : discours de haine en ligne ciblant les Roms et les Gens du voyage pendant la pandémie de Covid19.....</i>	<i>20</i>
3. Discours de haine lié à la hausse des mouvements migratoires mixtes.....	23
4. Discours de haine et guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.....	26
<i>Étude de cas : le discours de haine en ligne lié à la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.....</i>	<i>26</i>
5. Le discours de haine antisémite alimenté par les crises.....	33
6. Discours de haine visant les personnes LGBTI dans le cadre de différentes crises.....	34
7. Discours de haine et crise socio-économique.....	36
II. Défis et limites des mesures existantes de lutte contre le discours de haine pendant une crise.....	37
1. Identifier le discours de haine, une préoccupation en matière de droits humains.....	37
2. Rapports étroits entre la désinformation et le discours de haine.....	38
3. Lutte contre le discours de haine dans l'espace public.....	38
4. Lutter efficacement contre le discours de haine en ligne.....	38
5. Difficultés de l'accès aux données sur le discours de haine en ligne.....	39
6. Utilisation de l'intelligence artificielle pour la prévention de la viralité.....	40
7. Ressources limitées et manque de continuité de la prévention et de la lutte contre le discours de haine.....	40
8. Nécessité d'améliorer l'éducation et la formation, y compris pendant les situations de crise.....	41
9. Lacunes dans le soutien aux personnes visées par le discours de haine.....	41
10. Nécessité d'une coopération interinstitutionnelle et d'approches multipartites globales.....	42

III. Enseignements tirés, mesures et pratiques prometteuses	43
1. Révision et application du cadre légal existant	43
2. Création de coalitions multipartites durables	44
3. Stratégies nationales et à plusieurs niveaux	46
4. Sensibilisation, éducation et contre-discours	47
5. Initiatives coordonnées de contre-récit en ligne	49
<i>Exemple illustratif : une mesure transnationale efficace ?</i>	49
6. Interventions menées par les plateformes de réseaux sociaux	50
7. Coopération directe avec les victimes et les groupes ciblés	52
 Recommandations de l'étude	 53
 Conclusions	 55
 Annexes	 57
Annexe 1 – Liste des acteurs interrogés	57
Annexe 2 – Autres récits tirés de l'étude de cas en ligne liés à la guerre d'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie	59

Résumé

Les crises sont des terrains d'essai pour les sociétés et leurs institutions démocratiques. Elles peuvent menacer ou renforcer la cohésion sociale, affaiblir ou consolider la capacité des gouvernements et des organes élus à répondre aux préoccupations des électeurs, et réfréner ou stimuler la réaction des organisations de la société civile face à de nouveaux besoins et de nouvelles formes de marginalisation. En ce qui concerne la discrimination, les crises peuvent intensifier la haine et les discours de haine visant des individus ou des groupes spécifiques considérés comme responsables de la situation de crise, mais peuvent également être aggravées par des discours de haine lorsqu'un groupe donné a été désigné comme menace ou comme ennemi. Le discours de haine en temps de crise peut s'appuyer sur des récits discriminatoires ou haineux existants, mais aussi déclencher de nouveaux récits diffusés pour répondre à ces crises et évoluer à partir de ceux-ci.

Les pays européens ont connu plusieurs crises ces dernières années, qui ont eu un effet sur la production, la diffusion et la perception du discours de haine. La pandémie de Covid-19 (« *une pandémie de haine* », selon les termes du Secrétaire général des Nations Unies António Guterres) a favorisé les dynamiques de conflit social, de polarisation et de radicalisation à l'échelle mondiale. Elle a entraîné une intensification considérable du discours de haine à l'encontre de personnes et de groupes (tels que les personnes chinoises et d'origine asiatique, les personnes migrantes et réfugiées, les minorités nationales). Elle a ravivé l'antisémitisme (par le biais de théories du complot). Elle a entremêlé les récits haineux et fait s'entrecroiser les motifs de discrimination. Les Roms et les Gens du voyage ont également été particulièrement touchés par le discours de haine dans plusieurs pays européens, à la fois en raison d'une discrimination systémique persistante et de causes plus contextuelles, telles que la marginalisation forcée et l'isolement pendant les périodes de confinement, et parce qu'ils ont été considérés comme des propagateurs potentiels du fléau de l'épidémie.

L'agression militaire à grande échelle contre l'Ukraine par la Fédération de Russie en février 2022 a favorisé une rhétorique violente et déshumanisante et des discours de haine à la fois dans les deux pays directement concernés et plus généralement dans toute l'Europe, opposant la Fédération de Russie et « l'Occident » et diffusant la haine contre l'Ukraine, les personnes ressortissantes d'Ukraine et les personnes réfugiées d'Ukraine par le biais de campagnes de désinformation. Le discours de haine nationaliste a déclenché le conflit qu'il contribue à alimenter, et sa propagation constitue également un défi pour le secteur des médias et les intermédiaires d'internet, à qui l'on demande de démêler les récits haineux et de présenter au grand public des informations objectives sur l'agression menée par la Fédération de Russie. Dans le même temps, la guerre d'agression contre l'Ukraine a également eu une incidence négative sur les communautés dont la langue principale est le russe, y compris en dehors de l'Ukraine et de la Fédération de Russie.

Au cours des dernières années, les arrivées de personnes migrantes et réfugiées ont été qualifiées de « crises » par les médias et le discours politique afin de créer un récit cohérent qui considère la montée des mouvements migratoires mixtes vers les pays européens comme une cause d'incertitude, de menace et d'urgence permanente pour les États et les sociétés. Cette situation, associée à l'intensification du discours de haine anti-migrants depuis l'arrivée d'un grand nombre de personnes réfugiées en provenance de Syrie en 2015, ainsi qu'à la peur de la contagion et au contrôle des frontières pendant la pandémie, a encore aggravé le discours xénophobe. Les personnes migrantes et réfugiées restent donc l'une des principales cibles du discours de haine dans toute l'Europe.

Enfin, les attentats terroristes ont alimenté des sentiments xénophobes et sont eux-mêmes également alimentés par l'intolérance : par exemple, l'attaque fomentée par l'homophobie qui s'est produite en République slovaque en 2022. La haine envers les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) - et en particulier envers les personnes transgenres - s'aggrave dans toute l'Europe, ce qui nécessite des interventions institutionnelles efficaces pour prévenir et combattre la LGBTI-phobie à tous les niveaux.

En raison de ces crises, de nouveaux défis sont apparus pour les différents acteurs qui participent au suivi, à l'analyse, à la prévention et à la lutte contre le discours de haine. Qu'il s'agisse de la définition même du discours de haine, alors que de nouvelles situations d'une grande complexité apparaissent, de l'urgence de sensibiliser le grand public à la désinformation, qui est particulièrement trompeuse et perturbatrice en temps de crise, ou de la nécessité de mieux travailler avec les plateformes de réseaux sociaux (pour accéder aux données et favoriser la collaboration avec les forces de l'ordre) et de susciter une coopération interinstitutionnelle associant ceux qui sont ciblés par le discours de haine, les parties prenantes expriment leurs préoccupations et définissent leurs priorités afin de rendre leurs approches plus globales.

D'importants efforts ont déjà été accomplis - par différents acteurs et à différents niveaux - pour lutter contre le discours de haine en temps de crise. Des pratiques prometteuses ont été testées dans tout le continent européen, telles que la mise en œuvre de mesures juridiques pour combattre le discours de haine, des campagnes coordonnées en ligne et hors ligne par les forces de l'ordre et des réseaux de parties prenantes, des initiatives d'éducation et de contre-discours, et des actions de soutien aux personnes ciblées par le discours de haine.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire, comme le montre ce rapport. Il faudrait concevoir des stratégies globales, les mettre en œuvre et les évaluer pour mieux lutter contre le discours de haine en temps de crise. Les recommandations visant à renforcer la lutte contre le discours de haine en temps de crise comprennent l'évaluation et la modification des cadres juridiques, ainsi que le renforcement des mesures d'application de la loi. Il convient de renforcer la collaboration entre les acteurs, notamment en mettant l'accent sur le rôle et les compétences d'acteurs spécifiques tels que les médias, les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité. Mener des campagnes de sensibilisation et d'information du grand public est une priorité et apporter un soutien aux personnes visées par le discours de haine semble également une des mesures essentielles pour prévenir et combattre le discours de haine en temps de crise. Il est essentiel de reconnaître qu'il peut être difficile de modifier les cadres juridiques ou d'entreprendre rapidement des changements politiques ou pratiques substantiels en temps de crise. Par conséquent, il est capital de prendre des mesures pour favoriser de bonnes conditions de cohésion sociale en temps normal afin d'assurer un meilleur niveau de résistance réel aux discours discriminatoires et haineux en temps de crise. À cet égard, il est proposé aux États membres et aux parties prenantes de suivre de près les recommandations présentées dans la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine.

Introduction

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté en mai 2022 la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine¹ au plus haut niveau possible, lors d'une session ministérielle. La Recommandation comprend un ensemble de lignes directrices à l'intention des États membres et des autres acteurs clés (y compris les agents publics, les organes élus et les partis politiques, les intermédiaires d'internet, les médias, les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les organisations de la société civile) sur la manière de mettre en œuvre des mesures juridiques et non juridiques globales et calibrées pour prévenir et combattre le discours de haine. La Recommandation a été élaborée par le Comité d'experts sur la lutte contre les discours de haine (ADI/MSI-DIS), qui a été créé en tant qu'organe subordonné au Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et au Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI). Le CDADI est également mandaté pour examiner les pratiques prometteuses au niveau national en matière de mise en œuvre des aspects pertinents de la Recommandation dans le cadre de son mandat. Dans ce cadre, une étude sur les mesures visant à prévenir et à combattre le discours de haine en temps de crise a notamment été commissionnée par le CDADI afin de mieux comprendre les points suivants :

- a) Un ou plusieurs événements de crise peuvent-ils déclencher la diffusion du discours de haine dans la société ?
- b) Dans quelle mesure les principales parties prenantes peuvent être conscientes de ce risque ?
- c) Quelles mesures les États membres peuvent-ils mettre en place pour faire face à une aggravation du discours de haine causée par des perturbations inattendues dues à une crise nationale, régionale et / ou mondiale ?

La présente étude examine dans quelle mesure les « crises » locales ou mondiales ont un effet sur le discours de haine et l'aggravation de celui-ci et quelles mesures et pratiques ont été envisagées et mises en œuvre pour prévenir et combattre le discours de haine en temps de crise, conformément à la Recommandation sur la lutte contre le discours de haine récemment adoptée par le Conseil de l'Europe.

L'étude explore deux scénarios différents mais étroitement liés. Selon le premier, les crises peuvent favoriser et intensifier le discours de haine ciblant des personnes ou des groupes spécifiques jugés responsables de la situation. Le discours de haine en temps de crise peut s'appuyer sur des récits discriminatoires ou haineux existants, et/ou évoluer à partir de nouveaux récits, ciblant des individus ou des groupes de personnes spécifiques en raison de leurs caractéristiques personnelles ou de leur statut, réels ou supposés. Dans un second plan, en temps de crise, les campagnes de désinformation² peuvent dominer le discours public et politique et contribuer à la création et à la diffusion de discours de haine.

De nombreux exemples de ces phénomènes, qui peuvent se renforcer mutuellement, sont présentés dans cette étude. Concrètement, l'étude analysera, entre autres, les effets du discours de haine en Europe pendant la pandémie de Covid-19, lors de l'arrivée d'un grand nombre de personnes

1 Voir Conseil de l'Europe, [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine, adoptée le 20 mai 2022](#).

2 Selon un rapport rédigé par Claire Wardle et Hossein Derakhshan pour le Conseil de l'Europe, [Information Disorder - Toward an interdisciplinary framework for research and policymaking](#) (*Les désordres de l'information : vers un cadre interdisciplinaire pour la recherche et l'élaboration des politiques*), publié le 27 septembre 2017, la désinformation est « une information qui est fautive et délibérément créée pour nuire une personne, un groupe social, une organisation ou un pays ».

migrantes et réfugiées depuis 2015 ainsi que le discours de haine suivant le déclenchement de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine³. Elle examinera également d'autres types de crises pouvant survenir dans un pays ou un contexte particulier : par exemple, le discours de haine ciblant un groupe minoritaire à la suite d'un attentat.

3 La [déclaration commune du Conseil de l'Europe sur l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#) publiée le 8 mars 2022 et les observations du CDADI sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine font référence à une « *agression non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, une attaque militaire injustifiée* ». Dans l'étude, l'expression « invasion à grande échelle » fait référence au début de l'attaque militaire de la Fédération de Russie le 24 février 2022.

Définitions

Aux fins de cette étude, la définition du **discours de haine** donnée au paragraphe 2 de la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine est utilisée :

« tout type d'expression qui incite, promeut ou justifie la violence, la haine ou la discrimination à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes, ou qui les dénigre, en raison de leurs caractéristiques personnelles ou de leur statut réels ou attribués, telles que la « race »⁴, la couleur, la langue, la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, le handicap, le sexe, l'identité de genre et l'orientation sexuelle ».

Étant donné que le discours de haine⁵ couvre un éventail d'expressions haineuses dont la gravité varie, le préjudice qu'elles causent et leur effet sur les membres de groupes particuliers dans des contextes différents, les réactions peuvent, selon le paragraphe 3 de la Recommandation CM/Rec(2022)16, consister en une gamme de mesures dans le cadre d'une approche différenciée entre :

- a) le discours de haine qui est interdit par le droit pénal ;
- b) le discours de haine qui n'atteint pas le niveau de gravité requis pour engager la responsabilité pénale, mais qui relève néanmoins du droit civil ou administratif ; et
- c) les formes d'expression offensantes ou préjudiciables qui ne sont pas suffisamment graves pour être légitimement restreintes en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme, mais qui requièrent néanmoins des réponses alternatives, telles que : des contre-discours et autres contre-mesures ; des mesures favorisant le dialogue et la compréhension interculturels, y compris par le biais des médias et des réseaux sociaux ; et des activités pertinentes d'éducation, de partage d'informations et de sensibilisation.

C'est pourquoi, selon le paragraphe 4 de la Recommandation CM/Rec(2022)16, plusieurs facteurs devraient être pris en compte pour évaluer la gravité du discours de haine et déterminer le type de responsabilité, ainsi que les interactions entre ces facteurs, tels que : le contenu de l'expression ; le contexte politique et social au moment de l'expression ; l'intention de l'auteur ; le rôle et le statut de l'auteur dans la société ; la manière dont l'expression est diffusée ou amplifiée ; la capacité de l'expression à entraîner des conséquences dommageables, y compris l'imminence de celles-ci ; la nature et la taille de l'audience, et les caractéristiques du groupe ciblé.

La Recommandation précise également qu'il peut y avoir « *des effets cumulatifs du discours de haine fondés sur des motifs multiples* », nécessitant d'adopter « *une approche sensible à l'âge et au genre* » (paragraphe 6 d. CM/Rec(2022)16).

4 Tous les êtres humains appartenant à la même espèce, le Comité des Ministres rejette, comme le fait la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), les théories fondées sur l'existence de différentes « races ». Toutefois, dans ce document, le terme « race » est utilisé afin d'éviter que les personnes qui sont généralement et faussement perçues comme « appartenant à une autre race » soient exclues de la protection prévue par la législation et de la mise en œuvre de politiques de prévention et de lutte contre le discours de haine.

5 Ce rapport traite du discours de haine, qui doit être distingué des actes de violence motivés par la haine. Le Comité d'experts sur la lutte contre les crimes de haine (PC/ADI-CH) a été mandaté d'ici fin 2023 pour rédiger une recommandation globale sur la lutte contre les crimes de haine, y compris les enquêtes et le soutien aux victimes, en s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et sur les textes existants du Conseil de l'Europe. Le discours de haine qui relève du droit pénal est souvent mentionné en tant que crime de haine dans ce contexte.

On entend par **crise**⁶ une situation de grandes difficultés, de confusion, de dangers ou de souffrances et, plus spécifiquement, un événement singulier ou une série d'événements qui menacent une société sur le plan de la santé, de la sécurité ou du bien-être. Une crise peut également représenter une période de défis et d'opportunités pour mettre en œuvre des politiques et des mesures efficaces afin de prévenir les crises suivantes et leurs conséquences négatives sur la société et les citoyens. En fonction de leur ampleur, les crises se caractérisent également par des degrés de complexité variable. Si elles ont des causes spécifiques et localisées, elles constituent un problème unique et identifiable pour lequel des solutions spécifiques peuvent être trouvées et auquel on peut facilement affecter les ressources nécessaires. Si elle est inattendue ou d'une ampleur ou d'une durée telle qu'elle compromet fondamentalement la stabilité, une crise n'est pas considérée comme progressive, mais comme perturbatrice et potentiellement destructrice pour les infrastructures et les structures sociales établies, qui peuvent ne pas être équipées pour fonctionner dans la tourmente et qui sont contraintes de réagir rapidement afin de rétablir la stabilité de leur activité.

Ainsi, une **période de crise** peut être définie comme une expérience de profonde incertitude associée à un sentiment d'urgence à agir afin de minimiser ou d'éviter des résultats néfastes potentiels. Ce sentiment d'urgence est associé à la reconnaissance de la nécessité de réagir, faute de quoi il en découlera des conséquences négatives. Une période de crise se traduit donc par l'expérience paradoxale de la reconnaissance de la nécessité d'une action urgente et décisive dans le contexte d'une situation apparemment imprévisible et profondément incertaine. Les institutions, les organisations et les personnes peuvent alors éprouver un vif sentiment de peur et d'angoisse, ce qui peut entraîner une série de réactions, allant du déni à la dissimulation, de la retenue à l'effondrement, d'une réaction marquée par le respect – lorsque les acteurs pensent qu'ils n'ont que peu ou pas d'influence en temps de crise, ils s'en remettent probablement aux conseils ou à la direction d'autres – aux résultats créatifs, qui impliquent des efforts communs et des réflexions innovantes.

En ce qui concerne cette étude, les périodes de crise actuelles sont caractérisées par :

- a) des situations mondiales / transnationales, telles que la pandémie et la post-pandémie de Covid-19, la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, les réactions négatives liées à la hausse des mouvements migratoires mixtes et les conséquences qui en découlent, etc.
- b) des situations plus locales/contextuelles, telles que des attaques terroristes dans des pays spécifiques ; une crise politique telle que le Brexit ; des mouvements sociaux et politiques dans un contexte spécifique ou provoqués par des événements spécifiques (tels que les manifestations « *Black Lives Matter* » après l'assassinat de George Floyd en 2020 aux Etats-Unis) ; des crises géopolitiques institutionnelles ou localisées (telles que des tensions aux frontières entre deux États) ; la discrimination de groupes spécifiques de personnes considérées comme des « boucs émissaires » dans un contexte donné, etc.

Dans toute l'Europe, ces « crises », lorsqu'elles se cumulent, peuvent entraîner un scénario sans précédent (et préoccupant) pour les pouvoirs publics, les décideurs politiques, la société civile et les citoyens. Toutefois, elles peuvent également constituer une excellente occasion de réfléchir à la définition, à de nouvelles dynamiques, et aux différentes formes et cibles du discours de haine, et de réévaluer les stratégies, mesures et pratiques visant à prévenir et à combattre celui-ci.

6 Les [Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la protection de la liberté d'expression et d'information en temps de crise](#), adoptées le 26 septembre 2007, donnent une brève définition de "crise": « *Les situations de crise comprennent, entre autres, les guerres, les attentats terroristes et les catastrophes naturelles et d'origine humaine* ».

Méthodologie et collecte des données

Cette étude est une combinaison de sections complémentaires, fondées sur une analyse qualitative et quantitative de données collectées par le biais de questionnaires/entretiens et d'une plateforme logicielle recueillant des données à partir des plateformes de réseaux sociaux.

D'une part, des questions ont été posées aux acteurs concernés d'un échantillon d'États membres du Conseil de l'Europe, sélectionnés sur le fondement des réponses à un sondage conjoint diffusé en novembre 2022 parmi les membres du CDADI et du CDMSI, qui invitait notamment à « *identifier les pratiques prometteuses développées et les défis rencontrés par les États membres dans la prévention et la lutte contre les discours de haine en temps de crise, par exemple lors d'une pandémie, d'un conflit armé ou de troubles sociaux, etc.* ». Quelques autres critères ont été pris en considération pour assurer la répartition géographique, la représentativité et la diversité des crises rencontrées ces dernières années dans toute l'Europe. Les pays sélectionnés sont les suivants : Albanie⁷, Allemagne, Italie, Lettonie, Roumanie, République slovaque et Royaume-Uni.

Pour chaque pays, six groupes différents de parties prenantes⁸ identifiés comme des acteurs clés dans la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine ont été contactés en mars 2023. Ils ont été invités à participer par le biais d'un questionnaire et/ou d'un entretien :

- a) Représentants officiels, fonctionnaires, parlementaires et autres organes élus ;
- b) Organismes de promotion de l'égalité⁹ et institutions nationales des droits de l'homme ;
- c) Secteur des médias ;
- d) Plateformes de réseaux sociaux ;
- e) Organisations de la société civile ;
- f) Agents des forces de l'ordre/chargés de l'application de la loi.

Deux séries de questions ont été posées à chaque partie prenante, l'une portant sur des questions spécifiques au pays et l'autre sur des questions générales telles que celles-ci :

- 1) Quelles mesures concrètes (par exemple des politiques, des initiatives et des actions de sensibilisation) ont été mises en œuvre ou visent à être mises en œuvre pour suivre, traiter et combattre le problème du discours de haine en temps de crise dans votre pays, à la fois sur internet et hors ligne ?
- 2) Les mesures générales en place sont-elles suffisantes ou des mesures spécifiques sont-elles nécessaires pour prévenir et combattre le discours de haine en temps de crise ?
- 3) En quoi les situations de crise (par exemple la pandémie de Covid-19, la guerre d'agression contre l'Ukraine, les attaques terroristes) ont-elles eu des effets sur le

7 L'Albanie a été le sujet d'une étude mandatée par le Conseil de l'Europe, intitulée [Beyond definitions – A call for action against hate speech in Albania](#) (Au-delà des définitions – Un appel à l'action contre le discours de haine en Albanie) et publiée en novembre 2021. Elle était consacrée à la discrimination des minorités dans le pays : les réponses qui en ressortent ont été reprises dans la présente étude.

8 Voir l'annexe 1, la liste complète des organisations/personnes interviewées.

9 Bien que les organismes de promotion de l'égalité aient été contactés, ils n'ont pas tous un mandat (légal) clair pour lutter contre le discours de haine. Pour plus d'informations sur le rôle des organismes de promotion de l'égalité, voir ECRI, [Recommandation de politique générale n°2 révisée sur les organismes de promotion de l'égalité pour lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national](#), adoptée le 13 juin 1997 et révisée le 7 décembre 2017. Voir également Equinet – Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité, [Extending the agenda. Equality bodies addressing hate speech](#) (Extension de l'agenda. Les organismes de promotion de l'égalité s'attaquent au discours de haine), publié en 2018.

discours de haine à l'encontre de personnes et de groupes dans votre pays ? Quelles actions ont été lancées pour lutter contre le discours de haine pendant ces périodes de crise particulières ? Qu'est-ce qui a fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

- 4) Quel est le principal défi à relever pour suivre et traiter la question du discours de haine en temps de crise dans votre pays ? Les stratégies de veille existantes peuvent-elles aider à détecter les crises ? Peuvent-elles servir de fondement à des mesures de lutte contre le discours de haine en temps de crise ?
- 5) Pourriez-vous donner un exemple de pratiques prometteuses ou d'enseignements tirés de la prévention et de la lutte contre le discours de haine en temps de crise ?

Par ailleurs, l'enquête a consisté en deux études de cas particulièrement représentatives de la « période de crise » actuelle - pour une analyse approfondie :

- a) le discours de haine en ligne lié à la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ;
- b) le discours de haine en ligne contre les Roms et les Gens du voyage¹⁰ généré pendant la pandémie de Covid-19 en 2020-2022 en Roumanie.

Ces études de cas sont fondées sur une analyse réalisée par la société Trollensics, en extrayant et en collectant des données à partir de diverses plateformes de réseaux sociaux à l'aide de mots clés, de hashtags (mots-dièses) et de liens. Le logiciel comporte un large éventail de logiciels de moissonnage (*web scraping*), d'outils d'intelligence artificielle (IA) qui peuvent aider à identifier les fermes de trolls et les campagnes organisées. Par exemple, les mots clés illustrant le discours de haine visant les personnes ressortissantes d'Ukraine ont été sélectionnés parce qu'il s'agissait de sujets en vogue sur Twitter (X) ou parce qu'ils avaient été identifiés dans le cadre d'une recherche de données concernant la guerre d'agression contre l'Ukraine. La faisabilité d'une enquête a été déterminée par différents facteurs, notamment la consultation de personnes connaissant bien le contexte culturel, qui ont pu aider à sélectionner la langue, les mots clés et les récits appropriés et à interpréter les résultats. En outre, le logiciel a pu récupérer les médias associés (images, vidéos) et les liens vers des sites web spécifiques. Il a ainsi été possible de déterminer les comptes qui les ont diffusés et le comportement inauthentique¹¹ de comptes qui participaient activement à la diffusion de la haine. Le logiciel peut effectuer des analyses de réseau sur les comptes pour déterminer s'ils travaillent ensemble en analysant les mots-dièse, les textes et les dates de création des comptes. Après la collecte des données (*scraping*), celles-ci ont été analysées et les résultats ont été repris pour répondre aux questions/éléments suivants :

- Taille de l'ensemble de données, description des mots-clés, mots-dièse, et liens utilisés pour collecter les données ;
- Le discours de haine était-il utilisé avant la crise ? A-t-il pris de l'ampleur après le début de la crise ?
- Moments clés où le discours de haine a pris de l'ampleur.
- Qui sont les acteurs/groupes à l'origine du discours de haine ?
- Quels sont les pays (en fonction de la langue) qui diffusent un discours de haine ?

10 L'expression « Roms et Gens du voyage » est employée par le Conseil de l'Europe pour désigner la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudari ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

11 Recours à des comptes ou à des plateformes de réseaux sociaux pour induire les utilisateurs en erreur sur l'identité, l'objectif ou l'origine de l'entité qu'ils représentent.

L'utilisation du logiciel et l'analyse qui en découle présentent certaines limites, car certains comptes peuvent utiliser des mots-dièse/mots clés identifiés comme haineux ou liés à des récits haineux pour alerter d'autres utilisateurs ou uniquement parce qu'ils sont en vogue/tendance – sans partager de contenu pouvant être considéré comme relevant du discours de haine. En ce qui concerne l'étude de cas sur le discours de haine en ligne à l'encontre des Roms et des Gens du voyage pendant la pandémie de Covid-19 en Roumanie, le décalage temporel entre le début de l'épidémie de Covid-19 et l'enquête, qui s'est étalée sur plus de trois ans, constitue un défi de taille. Ce laps de temps implique qu'une quantité considérable de contenus peut avoir déjà été retirée d'internet en raison d'opérations de notification et de retrait. En l'absence de mesures initiales, il est impossible de calculer un pourcentage ou de fournir une comparaison relative de la quantité de contenus discriminatoires qui ont pu être présents au plus fort de la crise.

Sur le fondement des réponses reçues et des exemples de cas en ligne, trois grands chapitres thématiques principaux ont été définis et organisés autour de trois mots clés – crise, défi et mesure :

- a) État des lieux / perception du discours de haine en temps de crise ;
- b) Défis rencontrés ou prévus ;
- c) Enseignements tirés, mesures et pratiques prometteuses.

I. État des lieux : exemples de discours de haine en temps de crise

L'analyse des réponses données par les différents acteurs des sept pays retenus (Albanie, Allemagne, Italie, Lettonie, Roumanie, République slovaque et Royaume-Uni) au cœur des questionnaires d'entretien est complétée par les deux études de cas susmentionnées sur le discours de haine en ligne qui sont particulièrement représentatives de la « période de crise » actuelle, à savoir le discours de haine en ligne lié à la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et le discours de haine en ligne contre les Roms et les Gens du voyage pendant la pandémie de Covid-19 en Roumanie en 2020-2022.

1. Le discours de haine lié à la pandémie de Covid-19

L'épidémie de Covid-19 a suscité de l'incertitude et de la peur dans le monde entier. Confrontés à des risques sans précédent pour la santé publique, les États ont souvent pris des mesures extraordinaires pour contenir la pandémie, y compris parfois en dérogeant officiellement à leurs obligations au titre de la Convention européenne des droits de l'homme¹². Cette situation a eu des répercussions très diverses sur la société, notamment l'utilisation massive des technologies et des plateformes de réseaux sociaux, et l'augmentation considérable du nombre de documents publiés et partagés en ligne, y compris des exemples de discours de haine visant les minorités, les professionnels de la santé et autres, et les institutions, ainsi que le développement d'idées nationalistes et la désignation des « autres » en tant que boucs émissaires, tels que les personnes étrangères qui ont été accusées sans fondement d'avoir propagé le virus. Ainsi, comme l'indique l'exposé des motifs des Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de Covid-19 et d'autres crises à venir¹³, la crise sanitaire de Covid-19 a déclenché des vagues de discours de haine à l'encontre de groupes spécifiques ciblés. En particulier, la crainte s'est répandue que le virus soit « importé » de l'étranger ou que des groupes marginalisés – tels que les personnes migrantes et réfugiées, les Roms et les Gens du voyage et les minorités religieuses – contribuent à le propager par leur comportement. En outre, les discours empreints de haine de certains hommes et femmes politiques à l'encontre des personnes étrangères et la fermeture non coordonnée des frontières ont contribué à créer de nouvelles divisions au sein de l'Europe.

Ces phénomènes ont eu des dynamiques différentes et des effets hétérogènes dans les sept pays examinés dans le cadre de cette étude. Selon un rapport publié en 2021 par Ditch the Label¹⁴, au Royaume-Uni, les exemples de discours de haine en ligne ont augmenté de 20 % par rapport au début de la pandémie. Le rapport montre également que les pics de discours de haine sont souvent en corrélation avec des événements d'actualité majeurs, en particulier la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé où l'épidémie de Covid-19 a été qualifiée de pandémie en mars 2020 et les manifestations de *Black Lives Matter* en juin 2020. Ditch the Label fait également état de l'augmentation des agressions verbales en ligne – y compris des menaces violentes, des références à des événements violents, des insultes, des épithètes, des tropes et des images ou

12 Voir l'étude réalisée pour le CDADI par Stéphanie Cramer Marsal, Christian Ahlund, Robin Wilson, [Covid-19 : une analyse des aspects relatifs à l'anti-discrimination, à la diversité et à l'inclusion dans les États membres du Conseil de l'Europe](#), publiée en juillet 2020.

13 Voir Conseil de l'Europe, [Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de Covid-19 et d'autres crises similaires à venir](#), publiées en mai 2021.

14 Voir Ditch the Label, [Uncovered: Online hate speech in the Covid Era](#), publié en 2021.

symboles haineux liés à la transphobie, au racisme, à l'homophobie, au sexisme, à la misogynie et contre un large éventail d'identités – et de leur « normalisation » pendant la pandémie, estimant que les autorités n'en ont pas fait assez pour assurer la sécurité et mettre en œuvre des programmes d'éducation afin de prévenir le discours de haine. Dans les Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de Covid-19 et d'autres crises à venir, il est noté qu'au Royaume-Uni, les responsables politiques et la presse ont souligné à de nombreuses reprises que le Service national de santé britannique (NHS) dépendait fortement de médecins et d'autres personnels issus de l'immigration et qu'un certain nombre d'agents de santé nés à l'étranger étaient morts en première ligne.

Le ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni a indiqué que 155 841 infractions liées aux crimes de haine ont été enregistrés par la police en Angleterre et au Pays de Galles¹⁵ au cours des douze mois qui se sont achevés en mars 2022, soit une augmentation de 26 % par rapport aux douze mois précédents. Cette tendance à la hausse des crimes de haine enregistrés par la police est probablement due principalement à l'amélioration de l'enregistrement des crimes par la police, reflétant les efforts déployés pour mieux comprendre l'ampleur du défi et cibler les ressources¹⁶, ainsi que pour garantir que les victimes reçoivent le soutien dont elles ont besoin. Si on les ventile par catégories, le ministère a enregistré 109 843 infractions fondées sur la « race », 8 730 sur la religion, 26 152 sur l'orientation sexuelle, 14 242 sur le handicap et 4 355 sur la transsexualité. Ce tableau est confirmé par *Stop Hate UK*¹⁷, qui signale également une augmentation des cas de discours de haine et des agressions contre les personnes transgenres pendant et après la pandémie. Les ministères de l'Intérieur et du Logement, des Communautés et des Pouvoirs locaux (MHCLG) ont collaboré étroitement avec le Conseil des responsables de la police nationale (NPCC) pendant la pandémie pour faire en sorte que l'ensemble des forces de police rassurent les communautés touchées et encouragent le signalement des crimes de haine. Le gouvernement a également travaillé avec des partenaires de la société civile pour vérifier s'il y avait des problèmes de sous-déclaration¹⁸.

En Écosse, les parties prenantes de la promotion de l'égalité ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'augmentation des cas de discours de haine en ligne, en particulier à l'égard des personnes chinoises et des personnes handicapées. La communauté chinoise a également été prise pour cible en Italie, où l'organisation non gouvernementale (ONG) COSPE a constaté en 2020 une hostilité ouverte envers l'importante communauté chinoise bien établie à Florence et en Toscane en général, où l'*Osservatorio per la sicurezza contro gli atti discriminatori* (Observatoire pour la sécurité contre les actes discriminatoires – OSCAD)¹⁹ a enregistré 46 cas de discours de haine/crimes de haine à l'encontre de personnes chinoises ou de personnes d'ascendance asiatique en

15 En Angleterre et au Pays de Galles, le terme « discours de haine » n'a pas de signification juridique formelle. Cependant, il existe des infractions qui pourraient être considérées comme représentant la criminalisation du « discours de haine » dans certaines circonstances. Celles-ci sont connues sous le nom *Stirring Up offences* (infractions d'incitation/agitation). En Angleterre et au Pays de Galles, ces infractions figurent dans le *Public Order Act* (Loi sur l'ordre public) de 1986 et concernent les comportements suivants :

- Menaçants, injurieux ou insultants, et susceptibles ou destinés à attiser la haine pour des raisons raciales.
- Menaçants et destinés à attiser la haine pour des raisons de religion ou d'orientation sexuelle.

16 Par exemple, le gouvernement britannique finance le Centre des crimes haineux en ligne (Online Hate Crime Hub), et la police dispose de pouvoirs étendus pour lutter contre les activités qui propagent la haine ou attisent délibérément les tensions par la violence ou les troubles publics.

17 Voir [Stop Hate UK](#).

18 Voir Conseil de l'Europe, [Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de covid-19 et d'autres crises similaires à venir](#), publié en mai 2021.

19 Voir ministère italien de l'Intérieur, [Osservatorio per la sicurezza contro gli atti discriminatori - OSCAD](#) (Observatoire pour la sécurité contre les actes discriminatoires – OSCAD).

2020. En 2020-21, l'OSCAD a également enregistré plusieurs épisodes de discours de haine – dont 31 agressions antisémites – survenus via le *zombombing*, c'est-à-dire l'intrusion non désirée et perturbatrice dans une visioconférence, généralement par des trolls sur internet. Ce nouveau phénomène – spécifiquement lié à la crise liée à la pandémie et à sa dynamique – a suscité une vive angoisse, en particulier parmi les personnes âgées qui, pour la première fois, interagissaient presque exclusivement par l'intermédiaire de plateformes de visioconférence. Cependant, le *zombombing* a également suscité une réaction empreinte de créativité de la part du réseau *Rete nazionale per il contrasto ai discorsi e ai fenomeni d'odio* (Réseau national de lutte contre le discours de haine et les phénomènes de haine) qui, en novembre 2020, a rédigé et diffusé un guide afin de prévenir le discours de haine pendant les visioconférences²⁰.

Pendant la pandémie, un cas de discours de haine a retenu l'attention en Lettonie. Le blogueur Niks Endziņš a publié en janvier 2020 une vidéo sur Facebook où il incitait à la haine nationale et invitait notamment à « éliminer tous les Chinois ». La vidéo s'est rapidement diffusée, a suscité un grand nombre de commentaires haineux et la police a ouvert une enquête pénale pour incitation à la haine fondée sur la nationalité²¹. Cependant, trois ans plus tard, l'affaire est toujours en cours : le blogueur a été condamné en première instance et à nouveau en appel.

Ainsi que l'a indiqué la *Polizia Postale italiana* (Service de la poste et des communications de la police italienne)²², la pandémie a eu un effet important sur la cyberintimidation, avec 326 cas signalés en 2020-21 et des poursuites engagées contre 129 mineurs. Aucune statistique globale ou ventilée par catégories sur les cas de discours de haine produits et diffusés pendant la pandémie n'est disponible en Italie, mais des exercices de veille ont été menés en 2020-2022 par Amnesty International et l'association Vox Diritti : respectivement le « *Barometro dell'odio* » (*Baromètre de la haine*) et la « *Mappe dell'intolleranza* » (*Carte de l'intolérance*)²³, ont montré que des pics de discours de haine en ligne ont été enregistrés contre les personnes migrantes et en demande d'asile hébergées dans des centres d'accueil (en particulier en 2020-2021, comme l'a également confirmé la Fondation Openpolis)²⁴, contre les Roms et les Gens du voyage, ainsi que contre les personnes LGBTI. En outre, comme l'indiquent les rapports spéciaux d'Amnesty International sur le discours de haine lié à la pandémie - *Intolleranza pandemica (Intolérance pandémique) et Pandemia, comunicazione, discriminazione*²⁵ (*Pandémie, communications, discrimination*) – ce dernier portant spécifiquement sur le discours de haine en temps de crise – de nouvelles cibles de discours de haine sont apparues en 2020-21, parmi lesquelles les journalistes traitant de questions sociales sensibles (telles que les migrations), le personnel soignant travaillant dans les hôpitaux, les personnes sans-abri et les personnes marginalisées. Le *Rete nazionale per il contrasto ai discorsi e ai fenomeni d'odio* a également souligné la montée de l'antisémitisme et des discours de haine intersectionnels au cours de la pandémie par le biais de ses webinaires et de ses campagnes²⁶. Selon l'*Ufficio Nazionale Anti-discriminazioni Razziali* (UNAR, Office national italien contre la discrimination raciale), la

20 Voir Rete contro l'odio (Réseau contre la haine), [Le regole per difendersi dallo Zoomboombing](#) (*Les conseils pour se défendre du Zombombing*), publié le 27 janvier 2021.

21 Voir Baltic News Network, [Latvian blogger arrested for invitations to "liquidate all of the Chinese"](#) (*Un blogger letton arrêté pour avoir invité à « liquider tous les Chinois »*), publié le 4 février 2020.

22 Voir Commissariat de Police d'État/[Commissariato di Polizia Stato](#).

23 Voir Amnesty International Italie, [Il barometro dell'odio](#) (*Baromètre de la haine*) et [Vox Diritti - Osservatorio Italiano sui Diritti](#) (*Vox Droits – Observatoire italien sur les droits*).

24 Voir Openpolis, [I discorsi d'odio verso migranti e stranieri durante la pandemia](#), (*Les discours de haine à l'encontre des personnes migrantes et étrangères durant la pandémie*), publié le 13 mai 2022.

25 Voir Amnesty International Italie, [Barometro dell'odio : intolleranza pandemica](#) (*Baromètre de la haine : intolérance pandémique*) et Amnesty International Italie, [Pandemia, comunicazione, discriminazione](#) (*Pandémie, communications, discrimination*), publié en 2021.

26 Voir [Rete contro l'odio](#) (*Réseau contre la haine*).

pandémie et « l'infodémie »²⁷ ont même radicalement modifié l'occurrence de la discrimination et du discours de haine, en « normalisant » les mauvaises pratiques à différents niveaux.

2. Le discours de haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage lié à la pandémie de Covid19

Le discours de haine constant à l'encontre des Roms et des Gens du voyage est un problème récurrent dans plusieurs pays, qui s'est encore aggravé pendant la pandémie de Covid19, ainsi que l'a souligné l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)²⁸. L'antitsiganisme et la persistance de stéréotypes négatifs à l'encontre des Roms et des Gens du voyage préoccupent les organisations de la société civile, car, selon elles, les pouvoirs publics et les organes élus ne les considèrent pas comme une priorité.

Pendant la pandémie, les Roms et les Gens du voyage de République slovaque ont été accusés de ne pas respecter les mesures antipandémiques et de refuser de se faire vacciner, ce qui aurait facilité la propagation du virus. Lors des deux premières vagues de la pandémie en 2020, la discrimination et l'exclusion des Roms et des Gens du voyage ont également entraîné la mise en quarantaine obligatoire de communautés slovaques entières dans les municipalités de Bystrany, Žehra et Ratnovce, ainsi que dans les villes de Krompachy et Bánovce nad Bebravou. Selon le Centre national slovaque pour les droits humains, les mesures de quarantaine ont eu des effets très néfastes sur la population, notamment parce qu'elles ont réduit l'accès aux soins de santé ou aux médicaments et – ainsi que l'a confirmé l'ONG Sapliq – qu'elles ont renforcé le sentiment anti-Roms au sein de la société, propageant une attitude qui pourrait être résumée par la phrase « *Je ne suis pas raciste, mais les Roms...* »²⁹. La même organisation et le Défenseur public des droits ont contesté à plusieurs reprises l'inadéquation et l'absence de justification suffisante de ces mesures, qui ont règlementé l'isolement des communautés roms. Ils estiment tous deux que les droits humains et les libertés fondamentales des habitants de certaines zones ont été violés.

En Roumanie, les insultes racistes et les cas de discours de haine se sont multipliés sur les réseaux sociaux pendant la pandémie de Covid19, certaines personnes allant jusqu'à accuser les Roms et les Gens du voyage d'être à l'origine de la propagation du virus. Selon Csaba Ferenc Asztalos, président du Conseil national de lutte contre la discrimination, organisme roumain chargé de la lutte contre la discrimination et de l'égalité, le discours de haine est « *particulièrement présent en temps de crise* », car « *les ressources diminuent, la société est plus tendue, la concurrence est plus forte, et les gens ont alors recours aux préjugés, aux fausses nouvelles, pour gagner ou conserver le pouvoir économique ou politique. Dans ce contexte, les Roms sont la cible de préjugés* »³⁰. C'est ce que confirme

27 On entend par infodémie (infodemic), un « excès d'informations, y compris des informations fausses ou trompeuses, dans les environnements numériques et physiques lors d'une épidémie. Elle est source de confusion et de comportements à risque qui peuvent nuire à la santé. Elle entraîne également de la méfiance à l'égard des autorités sanitaires, ce qui nuit à la réaction du système de santé publique. Une infodémie peut intensifier ou prolonger les épidémies lorsque les gens ne savent pas exactement ce qu'ils doivent faire pour protéger leur santé et celle de leur entourage. Étant donné l'extension du numérique – caractérisé par une expansion des médias sociaux et de l'utilisation d'Internet – l'information peut se diffuser plus rapidement. Cela peut contribuer à combler plus rapidement les lacunes en matière d'information, mais aussi à amplifier les messages nuisibles » (définition de l'Organisation mondiale de la santé, disponible sur le site [Infodemic \(who.int\)](https://www.who.int/infodemic)).

28 Voir FRA, [Coronavirus pandemic in the EU – impact on Roma and Travellers - Bulletin 5](#), (Pandémie Coronavirus dans l'UE – impact sur les Roms et Gens du voyage – Bulletin 5) publié le 29 septembre 2020.

29 Les acteurs interrogés en République slovaque ont également donné des exemples de racisme institutionnel dans les systèmes d'application de la loi et de la justice dont sont victimes les Roms et les Gens du voyage, ainsi que des exemples d'affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme. Ils ont également mentionné la nouvelle Stratégie pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms élaborée par les autorités slovaques en réaction.

30 Voir ONU Info, [Les défenseurs des droits des Roms alertent sur la montée du discours de haine : « De nombreuses personnes ne savent même pas qu'elles sont racistes »](#) ([Roma rights advocates warn of rising hate speech: Many 'don't even know' they're being racist](#)), publié le 7 avril 2022.

un rapport publié en 2020 par l'ONG roumaine Actedo, selon lequel pendant la première année de la pandémie, les Roms et les Gens du voyage ont été rendus responsables de la propagation du coronavirus par des personnalités publiques, des influenceurs, des responsables politiques, et ils ont été ciblés comme boucs émissaires, ainsi que le montre l'étude de cas ci-dessous³¹.

Étude de cas : discours de haine en ligne ciblant les Roms et les Gens du voyage pendant la pandémie de Covid19

Cette étude de cas porte sur la période de la pandémie de Covid-19, afin d'étudier les effets potentiels de la crise sur le discours de haine en ligne à l'encontre des Roms et des Gens du voyage.

Dans le cadre de cet exemple de cas, l'attention a été portée sur trois grandes plateformes de réseaux sociaux : Twitter (X), Facebook et TikTok. L'ensemble des données concernaient différents types de contenu (mèmes, mots-dièse, mots clés, articles, liens, vidéos). Chaque plateforme a présenté des difficultés particulières en termes de collecte et d'analyse des données pour étudier l'ampleur du discours de haine envers les Roms et les Gens du voyage en Roumanie lié à la pandémie de Covid-19.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les données en ligne sur le discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage pendant la pandémie de Covid-19 ont été difficiles à documenter en raison du temps écoulé entre le début de la pandémie au début de 2020 et l'enquête, qui s'est étalée sur plus de trois ans. Ce laps de temps implique qu'une quantité considérable de contenus peut avoir déjà été retirée d'internet par les utilisateurs ou en raison des efforts de notification et de retrait initiés par des personnes qui ont été victimes de discrimination ou de détresse en raison de certains messages.

Inversement, il est également curieux d'observer l'importance des contenus qui ont persisté au cours des trois dernières années. Dans le même temps, en raison de l'absence de mesures initiales, il est impossible de calculer un pourcentage ou de faire une comparaison relative de la quantité de contenus haineux qui auraient pu être présents au plus fort de la crise.

Mots clés/Récits haineux

L'ensemble initial de mots-clés fournis pour cette enquête comprenait une série de termes argotiques faisant référence aux Roms et aux Gens du voyage (par exemple, Rom, Tigan, Cioara) au masculin, au féminin et au pluriel en roumain. En outre, la liste comprend des termes liés à des événements spécifiques et bien documentés qui se sont produits pendant la crise de Covid-19. Après un premier examen, la liste des mots-clés a été allongée en y ajoutant le terme « *ciorile* » (« corbeaux »), ce qui a permis d'obtenir un nombre considérable de résultats pertinents supplémentaires. Cet ajustement a permis une analyse plus complète de la discrimination subie par la communauté des Roms et des Gens du voyage en Roumanie pendant la pandémie.

Les principales attitudes discriminatoires et les récits haineux concernant les Roms et les Gens du voyage diffusés en ligne pendant la pandémie de Covid-19 en Roumanie soulignent un lien avec les stéréotypes et les généralisations excessives fondées sur la désinformation, qui semblent être un aspect courant du discours de haine en temps de crise, ainsi :

- Les Roms et les Gens du voyage ne respectent pas les restrictions pendant le confinement/ l'état d'urgence et les interventions de la police qui en découlent ;

31 Voir également le document du Centre européen des droits des Roms (*European Roma Rights Centre*) intitulé *Les droits des Roms en état de siège : rapports de suivi d'un an de guerre en Ukraine* ([The Roma Rights under siege: monitoring reports from one year of war in Ukraine](#)) selon lequel les Roms et les Gens du voyage sont la cible d'un discours de haine dans le contexte de la guerre d'agression contre l'Ukraine et des mouvements migratoires connexes vers d'autres pays européens (par exemple la République tchèque), publié le 28 février 2023.

- La recrudescence de la violence pendant les interventions policières, liée au fait que les autorités ont imposé des mesures supplémentaires ciblant les communautés de Roms et de Gens du voyage (telles que la quarantaine préventive, les patrouilles de police supplémentaires) ;
- Les Roms et les Gens du voyage ont organisé des mariages/fêtes pendant le confinement/ l'état d'urgence ;
- Les Roms et Gens du voyage ont organisé des funérailles avec un trop grand nombre de participants pendant le confinement/l'état d'urgence ;
- Les Roms et les Gens du voyage sont accusés d'être des agents de contamination et de propager le virus, parce qu'ils sont censés être « sales », « pauvres », « irresponsables » ;
- Les Roms et les Gens du voyage retournant en Roumanie provoquent des « scandales » avec les agents chargés des contrôles aux frontières.

Exemples de discours en ligne sur différentes plateformes de réseaux sociaux

Des comptes promouvant un discours de haine envers les Roms et les Gens du voyage en rapport avec la pandémie de Covid-19 ont été trouvés sur Twitter (X), mais avec un nombre limité de messages (le nombre total de messages était inférieur à 150), au cours des années 2020-2021.

Sur Facebook, la présence de nombreux « groupes fermés » a posé un problème pratique important dans le cadre de l'enquête. En raison de la nature privée de ces groupes, il a été extrêmement difficile d'accéder à leurs contenus et de les analyser. L'analyse a donc porté sur les messages Facebook publiés par des médias et des personnalités connues, et a mis en lumière deux cas spécifiques :

- *L'Observator*, le journal d'information de la chaîne de télévision Antena 1, est l'un des programmes les plus populaires de Roumanie. Le 3 avril 2020, ce journal a publié sur son site internet un reportage décrivant la mise en quarantaine de la ville de Țândărei, où environ 800 Roms, qui seraient revenus à Țândărei depuis l'Angleterre, l'Espagne ou l'Allemagne, ont été retenus par l'armée pour les empêcher de quitter leurs logements. *L'Observator* a également publié cet article sur sa page Facebook, et le message a bénéficié de 397 « j'aime », de 111 commentaires et de 76 partages. Parmi les commentaires, on trouve de nombreuses insultes raciales, telles que « *Acum chiar ca nu mai vine hoti pe la ei sa-i fure* » (« Maintenant, les voleurs ne viendront vraiment plus les voler »), « *Lăsă sa moară toate ciorile dă doamne la chinezi minte sa facă un virus să omoare toate ciorile din Romania* » (« Que tous les corbeaux meurent, Dieu, donne aux Chinois l'idée de fabriquer un virus pour tuer tous les corbeaux de Roumanie ») et « *N-au lege, au legile lor țigănești* » (« Ils n'ont pas de lois, ils ont leurs lois tziganes »). Le langage discriminatoire utilisé dans ces messages envers la communauté rom était amplifié par l'emploi du terme « *ciorile* » (« corbeaux »), qui est un terme péjoratif désignant les Roms en Roumanie.
- L'incident « Vladimir Tismăneanu » : Vladimir Tismăneanu est un politologue roumano-américain, sociologue et professeur à l'Université du Maryland à College Park (Etats-Unis). Le 11 avril 2020, il a publié sur sa page Facebook une photographie représentant plusieurs oiseaux (corbeaux) perchés sur une clôture. L'image était accompagnée du texte « Aéroport de Țândărei. Tous les vols sont annulés », accompagné du commentaire de M. Tismăneanu, « Merci beaucoup ». Ce message a été jugé raciste, car il représentait le terme péjoratif de « corbeaux » pour désigner la communauté rom. Plus tard, Tismăneanu a supprimé le message et s'est excusé : « *Je n'en avais pas saisi les implications racistes. Je ne vis pas en Roumanie. Il y a beaucoup de circonstances*



que je ne connais pas », a-t-il déclaré. À la suite de cet incident, le Conseil national de lutte contre la discrimination (CNCD) de Roumanie a engagé une action en justice contre M. Tismăneanu. L'affaire a finalement été portée devant la Cour suprême, où le CNCD a obtenu gain de cause, confirmant ainsi la nature raciste du message et la condamnation des actes de M. Tismăneanu.

Sur TikTok, un nombre important de résultats de recherche montre la récurrence d'un même spécifique, qui est apparu avec de nombreuses variations. Ce même est dérivé d'une chanson pour enfants sur les couleurs qui identifie les objets et les couleurs qui leur sont associées (par exemple : « *Merele sunt roșii, Mașina de pompieri e roșie* », à

savoir « Les pommes sont rouges, un camion de pompiers est rouge », etc.) Toutefois, les paroles ont été modifiées en « *ciorile sunt negre* » (« les corbeaux sont noirs »), avec à nouveau l'utilisation du terme péjoratif « corbeaux » comme référence à la communauté rom³².

Principales conclusions de l'étude de cas

L'enquête sur le discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage en Roumanie en rapport avec la pandémie de Covid-19 permet de dégager deux caractéristiques importantes :

- Un discours de haine organique : bien que certains comptes identifiés aient apparemment eu pour objectif spécifique de diffuser un discours de haine, la plupart des cas de discours de haine découverts ne présentaient pas de signes indiquant qu'ils résultaient d'un comportement inauthentique coordonné. Cela indique que le discours de haine est principalement de nature organique, ce qui pourrait être encore plus préoccupant : les personnes qui ont diffusé le discours de haine croient réellement en leurs récits et diffusent volontairement ce contenu préjudiciable. Le contexte de crise semble servir de cadre pour diffuser des récits racistes préexistants et enracinés.
- Aucune objection : une deuxième observation frappante faite au cours de l'enquête est l'absence manifeste de préoccupation ou de volonté de lutter contre le discours de haine sur de multiples fronts. Cette indifférence était évidente dans les actions (ou l'absence d'actions, c'est-à-dire l'absence de modération des contenus) des sociétés de médias sur leurs pages Facebook ainsi que sur les plateformes de réseaux sociaux elles-mêmes. L'absence de modération, d'objection ou de suppression par ces acteurs des messages relevant du discours de haine ciblant les Roms et les Gens du voyage témoigne d'une passivité troublante face à un contenu aussi préjudiciable. Cette complaisance peut contribuer à la normalisation du discours de haine dans les espaces en ligne, créant un environnement où le langage et les attitudes discriminatoires peuvent se développer. Lorsque ces attitudes se répandent dans le discours public, elles peuvent marginaliser et stigmatiser davantage des communautés déjà affectées

32 Malgré cette association, les vidéos présentant ce même ne contiennent pas de déclarations racistes explicites et semblent généralement avoir un ton enjoué. Cela dit, la présence omniprésente de ce même dans les résultats de recherche de TikTok, combinée à sa fonctionnalité de recherche limitée, a considérablement limité l'enquête sur la diffusion potentielle par la plateforme de contenus haineux ciblant la communauté rom : il s'est avéré quasiment impossible de procéder à une analyse globale des contenus discriminatoires et haineux sur TikTok. En outre, on n'a trouvé aucune preuve laissant entendre que ce même était le produit d'une campagne coordonnée : il semble en effet qu'il s'agisse d'une initiative originale et spontanée.

comme les Roms et les Gens du voyage. Par exemple, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a noté avec une grande inquiétude l'incidence élevée et persistante de l'antitsiganisme en Roumanie et le fait que les Roms sont souvent décrits comme des « voleurs, des menteurs, ou des paresseux » et qu'ils sont systématiquement associés à la délinquance, ce qui renforce les préjugés et accroît leur exclusion sociale³³, en particulier pendant une période de crise telle que la pandémie de Covid-19. La présence de commentaires haineux met en évidence la persistance du discours de haine et la nécessité d'une modération plus efficace sur les plateformes de réseaux sociaux afin de garantir un environnement en ligne plus inclusif et plus respectueux.

3. Discours de haine lié à la hausse des mouvements migratoires mixtes

La plupart des acteurs s'accordent à dire que l'augmentation du nombre d'arrivées de personnes migrantes et réfugiées dans leur pays est un élément déclencheur majeur du discours de haine. De nombreux cas signalés contiennent des contenus haineux dirigés contre des personnes et des groupes en raison de plusieurs caractéristiques personnelles. Dans ce contexte, il est important de mentionner que la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile³⁴ appelle à des mesures visant à « protéger les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile contre le discours de haine et le sexisme » (paragraphe 32). Dans sa section « État d'urgence et gestion des crises », cette Recommandation indique que :

« Dans les situations de crise de santé publique, de crises humanitaires et de crises liées au changement climatique, les États membres devraient [...] prendre en considération la situation et les besoins des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile dans les mesures de gestion de crise et de relance [...] et] veiller à ce que les mesures prises pendant une crise et tout état d'urgence qui s'ensuit soient conformes aux obligations internationales relatives aux droits humains des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile » (paragraphe 43.1 et 43.2).

Le Commissaire albanais à la protection contre la discrimination rapporte que depuis 2021, les personnes demandeuses d'asile d'Afghanistan sont perçues comme une menace en Albanie, où elles sont la cible d'un discours de haine alimenté par des stéréotypes et de la désinformation (« ce sont tous des talibans ») diffusés par les médias grand public. Selon le Commissaire, la présentation des migrations comme une « crise » a eu un effet d'entraînement en termes de discours de haine, mais elle pourrait aussi se transformer en opportunité si les autorités et le secteur des médias tiraient les leçons des « erreurs » commises par les « anciens » pays d'immigration dans la présentation et la médiatisation des migrations, et au contraire favorisent de manière urgente l'émergence de contre-récits efficaces. La sensibilisation et les réactions efficaces aux cas de discours de haine et aux crimes de haine lors d'émissions de télévision se sont nettement améliorées ces dernières années, selon le Commissaire. Les initiatives lancées dans le cadre du programme de coopération conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie »³⁵ se sont également révélées très efficaces pour promouvoir la diversité et l'inclusion, en particulier dans les campagnes, où les mesures de sensibilisation sont moins nombreuses que dans la capitale.

Une vague de discours de haine à l'encontre des personnes migrantes et réfugiées a également

33 Voir ECRI, [Rapport sur la Roumanie, cinquième cycle de monitoring](#), adopté le 3 avril 2019 et publié le 5 juin 2019.

34 Voir Conseil de l'Europe, [Recommandation CM/Rec\(2022\)17 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#), adoptée le 20 mai 2022.

35 Au sujet de la Facilité horizontale (Horizontal Facility), voir [Horizontal Facility \(coe.int\)](#). Voir également la campagne *Bloquez la haine. Partagez l'amour* ([Block the hatred. Share the love campaign](#)).

été observée au Royaume-Uni, en raison de la combinaison des récits du Brexit et de l'après-Brexit avec la pandémie de Covid19. Selon Stop Hate UK, des slogans tels que « *Arrêtez les embarcations* » ou « *ils viennent pour voler nos allocations* » (« *Stop the boats* » ou « *they come here to steal our benefits* ») ont alimenté une aggravation du discours de haine anti-migrant et xénophobe. Ils se sont rapidement répandus dans tout le pays et ont renforcé le soutien aux mouvements d'extrême-droite. Les récits anti-migrants étaient également souvent liés à d'autres récits préconçus. Comme l'a rapporté les organisations *Stop Funding Hate* et *Ethical consumer* dans une enquête publiée en octobre 2022³⁶, la haine anti-migrants dans les médias britanniques est bien documentée depuis des années. Dans son cinquième rapport sur le Royaume-Uni³⁷, l'ECRI a noté que certains journaux à sensation, qui sont les quotidiens nationaux les plus lus, sont responsables de la plupart des termes offensants, discriminatoires et provocateurs. En 2015, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a exhorté les autorités et les médias britanniques³⁸ à prendre des mesures pour limiter l'incitation à la haine due aux journaux à sensation, après des décennies « *d'abus soutenus et sans retenue contre les étrangers* »³⁹. L'Union nationale des journalistes estime que les processus réglementaires régissant la publication journalistique devraient être renforcés.

À la suite des élections présidentielles frauduleuses au Bélarus et des répressions massives contre les manifestations pacifiques et les violations des droits humains et des libertés fondamentales, ayant pour résultat des sanctions imposées par l'Union européenne (UE) au Belarus⁴⁰, le régime biélorussien a commencé à attirer activement des personnes migrantes d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie, du Yémen et d'autres pays, avant de les encourager, voire de les contraindre, à franchir les frontières de l'UE. Ces actions se sont accompagnées d'une campagne de désinformation massive menée par les autorités biélorusses et les médias d'État visant à discréditer les pays de l'UE. Cela a suscité des tensions en Lettonie, en Lituanie et en Pologne voisines⁴¹. Selon l'Association lettone des journalistes, des personnes ressortissantes de pays-tiers sont devenues la cible du discours de haine sous forme de graffiti et de commentaires islamophobes en termes de menaces possibles pour la sécurité de l'État. Le dernier rapport de monitoring de l'ECRI⁴² fait état d'un renforcement

36 Voir *Stop Funding Hate* et *Ethical consumer*, *Lutter contre les formes subtiles de haine dans la couverture médiatique britannique* ([Addressing subtle forms of hate in UK media coverage](#)), publié le 4 octobre 2022.

37 Voir ECRI, [Rapport sur le Royaume-Uni, cinquième cycle de monitoring](#), adopté le 29 juin 2016 et publié le 4 octobre 2016.

38 Remarque : le gouvernement britannique soutient fermement l'indépendance éditoriale et n'interfère pas avec ce que les médias peuvent ou ne peuvent pas diffuser ou publier. Cette liberté s'accompagne de responsabilités et les médias sont tenus de respecter la loi du pays. Il existe par exemple un régime d'autorégulation indépendant pour la presse. La plupart des éditeurs traditionnels sont membres de l'Organisation indépendante des standards de la presse (*Independent Press Standards Organization* – IPSO). Certains éditeurs ont rejoint IMPRESS – l'Observateur Indépendant de la Presse, tandis que d'autres ont choisi de rester en dehors des autorégulateurs en travaillant avec leurs propres arrangements d'autorégulation détaillés. Les régulateurs appliquent des codes de conduite qui présentent des lignes directrices dans un certain nombre de domaines, notamment la discrimination, l'exactitude, la confidentialité et le harcèlement. S'ils constatent qu'un journal a enfreint le code de conduite, ils peuvent ordonner des corrections. IPSO peut également ordonner des décisions déterminantes et IMPRESS peut imposer des amendes.

39 Voir Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), *Le chef des droits de l'homme de l'ONU exhorte le Royaume-Uni à lutter contre les discours haineux des tabloïds, après que les migrants ont été qualifiés de « cafards »* ([UN Human Rights Chief urges U.K. to tackle tabloid hate speech, after migrants called “cockroaches”](#)), publié le 24 avril 2015 ; et BBC News, *Lutter contre le « discours de haine » des tabloïds, exhorte le commissaire de l'ONU au Royaume-Uni* ([Tackle tabloid 'hate speech', UN commissioner urges UK](#)), publié le 24 avril 2015.

40 Voir Conseil européen/Conseil de l'Union européenne, [Mesures restrictives de l'UE à l'encontre la Biélorussie](#), publié le 27 février 2023.

41 Voir Think Tank du Parlement européen, *Briefing - Instrumentalisation dans le domaine de la migration et de l'asile* ([Briefing - Instrumentalisation in the field of migration and asylum](#)), publié le 22 novembre 2022.

42 Voir ECRI, [Rapport sur la Lettonie – cinquième cycle de monitoring](#), adopté le 4 décembre 2018 et publié le 5 mars 2019, fondé sur le [rapport alternatif du Réseau européen contre le racisme – ENAR 2015/2016 sur le racisme et la migration en Europe](#), publié en 2017, p.10.

du discours antimusulman et du discours de haine en Lettonie⁴³ à la suite des attentats terroristes en France (en 2015) et en Belgique (en 2016). Selon le Centre letton pour les droits humains, le discours de haine à l'encontre des personnes migrantes et réfugiées a été exacerbé pendant la pandémie lorsque des personnes, mises en quarantaine dans des camps, ont commencé à protester et à s'en prendre à la police. Une vidéo de leurs manifestations est devenue virale et a suscité des centaines de commentaires haineux.

Des tendances similaires ont été observées en 2020 autour du mouvement *Black Lives Matter (BLM)*. Le Centre letton pour les droits humains a constaté une recrudescence de messages relevant du discours de haine qui étaient dus à la désinformation et aux préjugés, car de nombreux Lettons ont déclaré que les Noirs, vus ou perçus comme des personnes migrantes, étaient « naturellement » violents en s'appuyant sur des vidéos d'actualité décrivant BLM principalement sous l'angle des affrontements et des émeutes. *Stop Hate UK* a également constaté une augmentation des crimes de haine et des cas de discours de haine au cours de l'été 2020, à la suite des manifestations généralisées de BLM, tout en soulignant l'effet positif de BLM sur la lutte contre le discours de haine, étant donné le montant des dons faits par les entreprises privées aux organisations caritatives qui luttent contre le racisme et la discrimination au sein de la société britannique.

Même dans les pays où les personnes migrantes et réfugiées ont été globalement bien accueillies (comme l'Allemagne), la perception du public a changé ces dernières années, et de plus en plus de personnes sont devenues plus véhémentes et radicalisées⁴⁴. Selon le ministère fédéral allemand de la Justice, les cibles ne sont plus seulement les personnes migrantes et réfugiées, mais aussi les personnes ou les organisations qui les soutiennent, comme l'a montré le meurtre en 2019 de Walter Lübcke, homme politique de la CDU, bien connu en Hesse pour ses positions libérales envers les personnes en demande d'asile, victime d'un extrémiste d'extrême droite. L'ONG Société pour les droits civils (GFF)⁴⁵ a exprimé des préoccupations similaires, car des élus locaux et régionaux ont été menacés, ainsi que leurs proches⁴⁶.

43 De même, l'ECRI a également souligné que l'arrivée d'un grand nombre de personnes migrantes et réfugiées et les attentats terroristes de 2015 et de 2016 à Paris et à Bruxelles ont été exploités par les partis d'extrême-droite, entre autres, pour intensifier le discours de haine anti-migrat en République slovaque. Voir ECRI, Rapport sur la [République slovaque – Sixième cycle de monitoring](#), adopté le 1er octobre 2020 et publié le 8 décembre 2020.

44 Voir ECRI, [6^e rapport de monitoring sur l'Allemagne](#), adopté le 10 décembre 2019, publié le 17 mars 2020 : « Toutefois, d'autres parties de la population se sont inquiétées de cette vague migratoire. L'hostilité et la xénophobie se sont développées et le débat public s'est détérioré. Le parti politique « Alternative pour l'Allemagne » (AfD), créé en 2013, a pris vigoureusement position contre l'immigration. C'est ainsi, par exemple, que Beatrix von Storch, femme politique membre de l'AfD, a exprimé sur Facebook l'opinion que les gardes-frontière devraient être autorisés à faire usage de leurs armes à feu contre les migrants qui arrivent à la frontière et ne respectent pas l'injonction d'arrêter. Des questions, telles que l'ouverture d'enquête suite aux nombreuses plaintes pour agression sexuelle et vol déposées après la célébration du Nouvel an 2015/2016 à Cologne et le fait qu'un grand nombre de demandeurs d'asile étaient présumés figurer parmi les suspects, ont provoqué un vaste débat public, mis à mal le sentiment de sécurité général et contribué à exacerber les sentiments islamophobes et xénophobes et le discours de haine. La focalisation de l'opinion publique et des médias sur d'autres infractions présumées avoir été commises par des demandeurs d'asile, l'attaque du marché de Noël de Berlin par un terroriste islamiste survenue le 19 décembre 2016 et d'autres attaques similaires perpétrées dans des pays voisins ont encore accentué les peurs, la xénophobie et le racisme » (paragraphe 40).

45 Voir Société pour les droits civils/[GFF – Gesellschaft für Freiheitsrechte e.V.](#)

46 Voir aussi le rapport du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, [Discours de haine et fausses informations : impact sur les conditions d'exercice des élus locaux et régionaux](#), publié le 25 octobre 2022.

4. Discours de haine et guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Des récits racistes visant à justifier la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine qui nient la souveraineté de l'Ukraine, l'identité civique ukrainienne et la culture ukrainienne ont été diffusés dans le monde entier. Ils ont suscité des tensions qui mettent en péril la stabilité démocratique dans toute l'Europe. La conseillère spéciale des Nations Unies pour la prévention du génocide⁴⁷ a évoqué une « *rhétorique génocidaire* » selon laquelle l'Ukraine est une « *fausse nation* » qui ne « *mérite pas d'exister* ». Selon le rapport annuel 2022 de l'ECRI, « *il convient de souligner que le récit mensonger des dirigeants russes, au plus haut niveau politique, décrivant le Gouvernement ukrainien démocratiquement élu et les Ukrainiens qui ne se considèrent pas comme « pro-russes » comme des néonazis était absurde, nauséabond et souillait la mémoire des millions de victimes du nazisme* »⁴⁸.

La section ci-dessous évoque l'ampleur de la vague de discours de haine en ligne liée à la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et ses retombées dans d'autres pays européens. Elle se concentre principalement sur les discours de haine visant les ressortissants ukrainiens. L'ECRI note dans son dernier rapport annuel que les conséquences de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ont également donné lieu à « *des expressions de ressentiment anti-russe et des cas de traitement discriminatoire* »⁴⁹.

Étude de cas : le discours de haine en ligne lié à la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Dans le cadre de cette étude, une analyse des récits de haine⁵⁰ a été réalisée en suivant plusieurs mots clés utilisés sur Twitter (X) en rapport avec des récits empreints de discours de haine liés à l'agression de Fédération de Russie contre l'Ukraine. Il importe de noter que le gouvernement de la Fédération de Russie a interdit en mars 2022 l'utilisation de Twitter (X) sur le territoire russe, à tout le monde sauf à lui-même. Par conséquent, de nombreux utilisateurs de la Fédération de Russie ont commencé à utiliser des logiciels VPN pour continuer à utiliser Twitter (X). Pour la majeure partie de l'enquête, les données ont été collectées entre le 1^{er} janvier 2022 et le mois de mars 2023. Leur analyse montre que la diffusion de mots clés haineux était très limitée avant le début de la guerre d'agression à grande échelle, le 24 février 2022, comme le montre l'examen minutieux des comptes diffusant le récit « *les Ukrainiens sont des nazis* ». Pendant les semaines qui ont précédé l'invasion à grande échelle, ce discours n'a pratiquement pas été partagé ou discuté, alors que dès que l'attaque militaire a éclaté, des dizaines de milliers de tweets sur ce thème ont été envoyés chaque semaine.

Dans le cadre de l'enquête, un échantillon de plusieurs centaines de comptes a également été vérifié pour voir si la diffusion de contenus haineux avait des conséquences en termes de modération des contenus. Bien qu'il ne soit pas possible de suivre avec précision la suppression de tweets individuels, il est clair que beaucoup de cas de discours haineux sont restés visibles et que seule un petit nombre de comptes ont été bannis par Twitter (X), qui ne semble pas s'être sérieusement attaqué aux cas de discours de haine liés à la guerre d'agression de Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'exemple évoqué ici porte sur le mot-dièse #ZelenskyWarCriminal

47 Voir Info ONU, *Violence, rhétorique, discours de haine et crimes atroces en Ukraine et au-delà évoqués au Conseil de sécurité (Violence, rhetoric, hate speech, drive atrocity crimes in Ukraine and beyond, Security Council hears)*, publié le 21 juin 2022.

48 Voir le [Rapport annuel sur les activités de l'ECRI couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022](#), publié le 1^{er} juin 2023.

49 Ibid : il convient de mentionner que le suivi de la Fédération de Russie par l'ECRI a pris fin en mars 2022.

50 Voir l'annexe 2 pour d'autres récits analysés dans le cadre de cette étude de cas.

qui, associé au mot-dièse #naziukraine et aux mots clés susmentionnés « *les Ukrainiens sont des nazis* », illustre parfaitement les schémas généraux, les effets de contagion et les cycles de vie narratifs en Europe, par exemple aux Pays-Bas.

Exemple de deux récits de haine dominants et entrelacés

#ZelenskyWarCriminal	Données
Période analysée	1 ^{er} janvier 2022 – 8 mars 2023
Nombre de tweets	116 281
Nombre total de comptes uniques dans l'enquête	24 366
Nombre de comptes créés le 24 février 2022 ou par la suite	6 024

Le mot-dièse #ZelenskyWarCriminal est apparu à de nombreuses reprises sur Twitter (X) depuis le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine. Pendant cette période et au moment de la rédaction de cette étude, il n'existait aucun fondement solide ou preuve de la responsabilité du Président ukrainien Volodymyr Zelensky concernant des crimes de guerre et le qualifier de criminel de guerre pourrait être considéré comme de la propagande et de la diffamation. Ce récit ne fait pas directement référence à un motif protégé, mais il interagit avec d'autres récits qui ciblent les ressortissants ukrainiens, et le Président Zelensky est pris pour cible en tant que chef d'un groupe qui fait l'objet d'un discours de haine fondé sur la nationalité.

Bien que le mot-dièse ait déjà été utilisé avant l'invasion à grande échelle, son utilisation a été négligeable (dix fois seulement) ; l'enquête souligne que 24,7 % des comptes utilisant ce mot-dièse ont été créés après le début de l'invasion à grande échelle. Le mot-dièse a été utilisé par des comptes situés dans différents pays européens : parmi les vingt premiers comptes diffusant ce mot-dièse, huit étaient situés en Italie, quatre en France, deux aux Pays-Bas et deux en Espagne. Les tweets recueillis dans le cadre de l'enquête ont donc été rédigés en plusieurs langues, dont l'anglais, le français, le russe et l'italien.

Le lien le plus partagé vers un domaine/source dans les tweets comprenant le mot-dièse #ZelenskyWarCriminal mène à la plateforme de messagerie Telegram. Le média d'État de la Fédération de Russie *Russia Today* figure également dans le top 5 des domaines/sources les plus partagés. Les plateformes de réseaux sociaux Tiktok et Facebook sont également présentes dans la liste des vingt domaines les plus partagés.

Le mot-dièse #naziukraine figure dans le top 10 des mots-dièse les plus utilisés repérés dans le cadre de cette enquête, ce qui indique que les comptes utilisant #ZelenskyWarCriminal véhiculent également l'idée que l'Ukraine est un pays fasciste. Cela montre un lien évident avec les autres expressions clés analysées dans le cadre de l'étude, à savoir « *les Ukrainiens sont des nazis* » :

« Les Ukrainiens sont des nazis »	Données
Période analysée	1 ^{er} janvier 2022 – 8 mars 2023
Nombre de tweets	1 343 213
Nombre total de comptes uniques de l'enquête	380 275
Nombre de comptes créés le 24 février 2023 ou par la suite	76 842

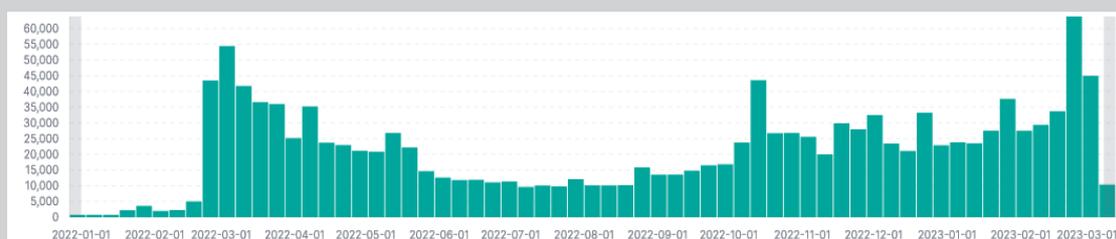
Depuis l'invasion à grande échelle, « *l'Ukraine est un pays nazi* » - et toutes ses variantes - est l'un des récits les plus récurrents utilisés par les plus hauts représentants de la Fédération de Russie et d'autres hauts fonctionnaires et leurs partisans⁵¹. Le terme « dénazification » est largement employé pour décrire l'objectif de « l'Opération militaire spéciale » en Ukraine. L'ensemble de données comprend un total de 1 343 213 tweets, dont 117 397 en russe. Le domaine le plus utilisé dans l'ensemble de données est Telegram, le deuxième est un média d'extrême droite appelé Rumble. Les troisième et quatrième domaines les plus utilisés sont YouTube et Wikipédia, et la cinquième place revient à *Russia Today*. Certaines vidéos sur YouTube ont été supprimées, car YouTube supprime activement les vidéos de propagande et d'incitation à la haine liées à la guerre d'agression.

Cycle de vie des récits



Histogramme des tweets par semaine du 1^{er} janvier 2022 au 8 mars 2023 comportant le mot-dièse #ZelenskyWarCriminal

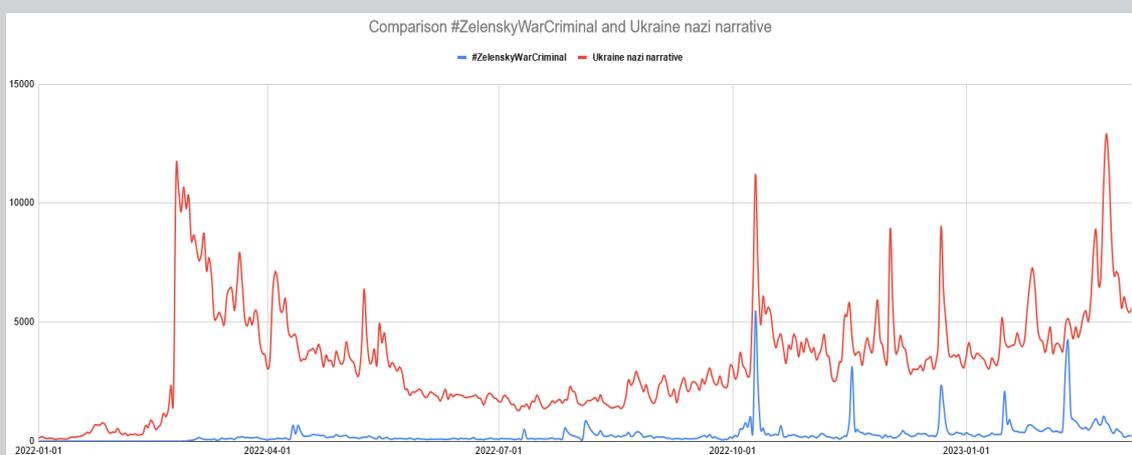
Au cours de la période de collecte des données, un total de 116 281 tweets comprenant le mot-dièse #ZelenskyWarCriminal ont été récupérés. Ces 116 281 tweets ont été envoyés par 24 366 comptes. L'utilisation du mot-dièse a commencé le 27 février 2022, quelques jours après le début l'invasion à grande échelle. À partir de la première utilisation du mot-dièse en 2022, une moyenne de 311 tweets ont été envoyés par jour avec ce mot-dièse. Le 10 octobre 2022, l'utilisation du mot-dièse a atteint un pic de 5 438 messages différents sur Twitter (X) : ce jour-là, la Fédération de Russie a lancé une attaque massive de missiles sur l'ensemble du territoire ukrainien, y compris Kiev la capitale, tuant et blessant des personnes civiles et frappant des infrastructures essentielles. Poutine a déclaré plus tard que cette attaque avait été menée en représailles en raison de l'attaque du pont de Crimée, également connu sous le nom de pont de Kertch. L'utilisation d'un mot-dièse qualifiant le Président Zelensky de criminel de guerre le jour où l'Ukraine a été attaquée par des missiles russes donne à penser qu'une manipulation claire de l'information a été mise en place pour justifier la frappe à l'aide de missiles.



Histogramme des tweets en anglais par semaine du 1^{er} janvier 2022 au 8 mars 2023 comportant le récit « L'Ukraine est un pays nazi »

51 Voir notamment : [article de Vladimir Poutine « On the Historical Unity of Russians and Ukrainians » -President of Russia \(kremlin.ru\)](#), publié le 12 juillet 2021 ; [article](#) du *Time Magazine* publié le 3 mars 2022 ; et [éditorial](#) publié par *Politico* le 3 janvier 2022.

Le volume de tweets comportant l’assertion « *l’Ukraine est un pays nazi* » a augmenté après le déclenchement de la guerre d’agression de la Fédération de Russie contre l’Ukraine. Au cours des 54 jours qui ont précédé l’invasion à grande échelle de l’Ukraine, on trouve cette expression dans 403 tweets par jour en moyenne. Du 24 février 2022 au 8 mars 2023, l’expression a atteint une moyenne de 3 505 tweets par jour. Le 24 février 2022, jour du début de l’invasion à grande échelle, un premier pic d’utilisation de l’expression « *l’Ukraine est un pays nazi* » a été enregistré avec 10 331 tweets. Un deuxième pic à plus de 10 000 tweets est visible le 10 octobre 2022, jour où la Fédération de Russie a lancé une frappe massive de missiles sur l’Ukraine (voir ci-dessus). Un troisième pic de plus de 10 000 tweets a été enregistré le 24 février 2023, un an exactement après le déclenchement de l’invasion à grande échelle de l’Ukraine par la Fédération de Russie. Un jour plus tard, le 25 février 2023, l’expression a atteint un pic absolu de 12 609 tweets, puis elle est restée à un niveau élevé de 10 000 tweets les jours suivants.



Graphique linéaire des tweets par jour des enquêtes pour #ZelenskyWarCriminal et « Ukraine-nazi » du 1^{er} janvier 2022 au 8 mars 2023

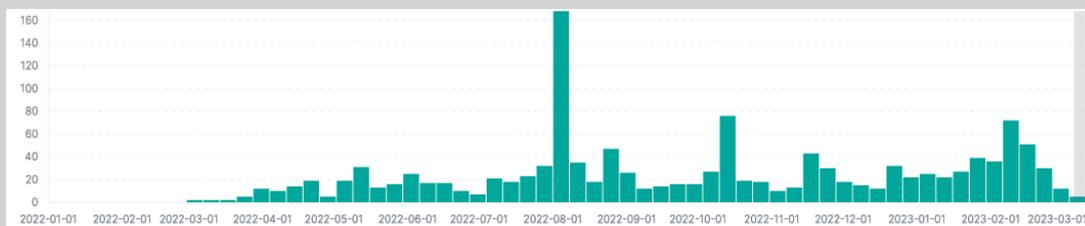
Si l’on compare les deux ensembles de données, on constate une augmentation aux dates où des événements de crise ont lieu. Dès le début de l’invasion à grande échelle de l’Ukraine par la Fédération de Russie en 2022, on observe une augmentation significative de l’utilisation des récits « *Ukraine-nazi* ». Ces récits atteignent des sommets le 21 mars 2022, lors de la bataille de Soumy, lorsqu’une frappe aérienne russe a endommagé un réservoir d’ammoniaque. Les récits « *Ukraine-nazi* » atteignent également un pic au cours de la première semaine d’avril 2022, ce qui correspond au moment où le massacre de Boutcha a été découvert. En août 2022, l’ampleur donnée au récit « *Ukraine-nazi* » commence à augmenter lentement. Le 10 octobre 2022, il y a un chevauchement notable entre l’utilisation de #ZelenskyWarCriminal et le récit « *Ukraine-nazi* ». L’utilisation du mot-dièse #ZelenskyWarCriminal a atteint son pic absolu le jour même où l’utilisation de « *Ukraine-nazi* » a connu un pic important. Comme cela a été indiqué, le 10 octobre 2022 est la date où la Fédération de Russie a déclenché son nombre de frappes le plus élevé contre l’Ukraine. Le 16 novembre 2022, l’emploi de l’expression « *Ukraine-nazi* » a connu un nouveau pic en relation avec le discours sur le missile qui avait frappé un village la veille en Pologne. Dans leur première évaluation de l’attaque au missile, les États-Unis avaient évoqué la responsabilité de l’Ukraine, tandis que le Président Zelensky déclarait que le missile était russe. Des comptes Twitter (X) ont réagi à ces événements le 17 novembre en relançant le mot-dièse #ZelenskyWarCriminal.

Les 24, 25 et 26 février 2023, le récit « *Ukraine-nazi* » a atteint son dernier pic record, exactement un an après l’invasion à grande échelle de l’Ukraine par la Fédération de Russie en 2022. Ce graphique montre donc comment les différents récits liés à la désinformation, à la propagande

et au discours de haine fusionnent et se renforcent mutuellement⁵². Il illustre comment ces récits deviennent viraux en liaison avec des événements de crise réels survenus pendant la guerre.

Exemple d'effet de contagion aux Pays-Bas

Des enquêtes sur le discours de haine ont également été menées dans l'ensemble de données « Oekraïne », orthographe néerlandaise de « Ukraine ».



Utilisation du mot-dièse #ZelenskyWarCriminal dans l'enquête Oekraïne (orthographe « d'Ukraine » en néerlandais)

Dans le discours néerlandais sur Twitter (X) à propos de l'Ukraine, le mot-dièse #ZelenskyWarCriminal a été utilisé pour la première fois peu après le déclenchement de la guerre. Un pic absolu a été enregistré le 4 août 2022, en liaison avec des tweets concernant un rapport d'Amnesty International selon lequel l'armée ukrainienne utilisait des tactiques susceptibles de mettre en danger la vie des personnes civiles. Un autre pic notable a été enregistré le 10 octobre 2022, comme cela a été décrit ci-dessus.

L'expression « *l'Ukraine est un pays nazi* » est également présente dans l'ensemble des données. Dans les tweets rédigés en néerlandais sur l'Ukraine, 25 723 tweets font référence aux « nazis », ce qui représente 2,57 % des tweets. La semaine au cours de laquelle le plus grand nombre de tweets comportaient ce récit se situait peu après le début de l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine en 2022. Le nombre le plus élevé de tweets comprenant des références aux « nazis » à propos de l'Ukraine ont été diffusés le 10 octobre 2022, jour de l'attaque massive de missiles russes contre l'Ukraine. Les tweets diffusant ce récit provenaient de domaines de médias traditionnels et « alternatifs ». L'analyse des tweets en néerlandais semble indiquer des schémas similaires à ceux trouvés dans les tweets en anglais diffusant des récits de désinformation et de haine lorsqu'ils commentent des événements liés à la guerre.

Récits	Nombre de tweets
#ZelenskyWarcriminal	999
Nazi/nazis	17 869

Le tableau ci-dessus indique le nombre de tweets comprenant de tels récits. Les récits haineux sont clairement présents dans le débat néerlandais sur la guerre en Ukraine. En lisant un échantillon de tweets, il apparaît clairement qu'il y a beaucoup d'autres préjugés tels que « *pourquoi certains Ukrainiens qui arrivent aux Pays-Bas ont une voiture de luxe* », « *les Ukrainiens accaparent les logements* » et « *les réfugiés d'Ukraine coûtent de l'argent* ».

52 Ce phénomène a été décrit lors de la [Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information sur l'Intelligence artificielle, une politique intelligente - Défis et opportunités pour les médias et la démocratie](#), qui s'est tenue les 10 et 11 juin 2021 : « *Outre des effets positifs significatifs, la transformation numérique a exacerbé la propagation de la désinformation, a ouvert la porte à la haine en ligne et a contribué à la polarisation de la société* ».

Ainsi que le montre cet exemple, la crise provoquée par la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a également eu des effets sur la production et la diffusion de discours haineux au-delà des frontières de l'Ukraine⁵³. Selon le Centre letton pour les droits humains et l'Association lettone des journalistes, la guerre d'agression contre l'Ukraine a déclenché un discours de haine visant les Ukrainiens, les Russes et les Lettons, et cela a considérablement détérioré les relations interethniques au sein de la société lettone. Cela a également donné un rôle plus actif aux forces de l'ordre en matière de suivi des cas de discours de haine sur internet et de réaction face à ceux-ci. La haine s'est également manifestée hors ligne : ainsi, lors d'un rassemblement de soutien à l'Ukraine, un jeune homme portant un drapeau ukrainien a été agressé, de nombreux symboles « Z » ont été laissés dans la rue et dans des bâtiments. Des voitures portant une plaque ukrainienne ont été détruites. Un cas de discrimination à l'encontre d'une Ukrainienne dans une station de lavage de voitures a également été signalé. Du 24 février au 31 décembre 2022, la police nationale de Lettonie a enregistré 214 infractions pénales susceptibles d'être liées à la guerre d'agression contre l'Ukraine ou impliquant des ressortissants ukrainiens ; 20 % d'entre elles ont été qualifiées de crimes de haine possibles.

En outre, en 2022, la police a engagé 26 procédures pénales en rapport avec des déclarations publiques de personnes concernant la justification et la glorification des crimes de guerre russes. Dans seize d'entre elles, le service de sécurité de l'État a retenu une incitation à la haine nationale ou ethnique. Le médiateur letton⁵⁴ a également exprimé son inquiétude face à ce phénomène, notant une augmentation du nombre d'affaires pénales de glorification ou de négation publique des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et la montée de la polarisation politique fondée sur des marqueurs « ethniques » ou nationaux pour diviser l'opinion publique et déclencher un discours de haine dans les propos exprimés en public. L'importante communauté russophone de Lettonie est exposée depuis longtemps à la propagande russe et les autorités ont décidé d'interdire les chaînes russes pour empêcher la diffusion de la propagande. La police nationale de Lettonie a également surveillé de près les réseaux sociaux et internet pour évaluer le risque de discours de haine lié au soutien de l'agression russe contre l'Ukraine et, par exemple, à la démolition de monuments glorifiant l'époque soviétique.

Selon des études de l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO)⁵⁵ et de l'ONG 45North⁵⁶, ainsi que les propos de représentants des ONG Actedo et Active Watch qui ont été entendus dans le cadre de la rédaction de ce rapport, des récits anti-ukrainiens qui ont pu circuler en Roumanie étaient principalement constitués de propagande russe, de théories du complot et de fausses nouvelles. Dans les médias roumains, les ressortissants ukrainiens ont parfois été décrits comme hypocrites, c'est-à-dire comme ayant moins besoin de soutien, d'abri et de soins que ce qu'ils ont reçu en réalité de l'UE. C'est pourquoi le Conseil national de l'audiovisuel de Roumanie couvre depuis 2022 dans le cadre de ses activités de veille la manière dont la guerre d'agression contre l'Ukraine est présentée dans les journaux télévisés et dans les émissions de débats. Lors de sa réunion publique du 24 février 2022, le Conseil national de l'audiovisuel de Roumanie a publié sa Recommandation n° 9 sur la diffusion d'informations précises au public sur la crise en

53 Concernant la situation en Ukraine, voir la [Déclaration du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#), publiée le 23 mai 2022 : « Le Comité consultatif est profondément préoccupé par le fait que la guerre a exacerbé en Ukraine la situation des relations interethniques, aggravant la méfiance entre les personnes s'identifiant comme ethniquement russes et la population majoritaire. Cela aura également un impact sur les personnes qui s'identifient à d'autres minorités nationales ou à des Ukrainiens mais qui utilisent le russe comme principale langue de communication ».

54 Voir Médiateur de la République de Lettonie/[Ombudsman of the Republic of Latvia - Latvijas Republikas Tiesībsargs](#).

55 Voir EDMO, [Réfugiés ukrainiens et désinformation : situation en Pologne, Hongrie, Slovaquie et Roumanie \(Ukrainian refugees and disinformation: situation in Poland, Hungary, Slovakia and Romania\)](#), publié le 5 avril 2022.

56 Voir 45north, [Veille des réseaux sociaux en roumain : discours de haine contre les personnes réfugiés d'Ukraine \(janvier – juin 2022\)/Monitorizarea rețelelor sociale în limba română: discursul de instigare la ură împotriva refugiaților ucraineni \(ianuarie – iunie 2022\)](#), publié le 22 mai 2023.

Ukraine (conflit armé avec la Fédération de Russie)⁵⁷. En outre, le service de presse du ministère roumain de la Défense nationale a publié un article en ligne expliquant comment reconnaître la désinformation et les messages de propagande russe fréquemment utilisés⁵⁸. De même, plusieurs récits anti-ukrainiens entremêlés ont été identifiés dans l'étude de cas précédente sur les réseaux sociaux, tels que « *l'Ukraine est un État artificiel* », « *les Ukrainiens sont des Russes* », « *l'Ukraine est un État fasciste* », « *l'Ukraine a volé le nord de la Bucovine à la Roumanie* ». Active Watch considère que certains des récits susmentionnés ne sont plus très perceptibles dans le domaine public et qu'ils ne sont pas approuvés par les principaux médias ou responsables politiques.

En République slovaque, le Centre slovaque pour les droits humains a réalisé un suivi des médias en 2022 afin de cartographier et d'analyser la couverture médiatique de la guerre : les résultats ont montré que les idéologies de droite se répandaient rapidement dans le pays et qu'elles exerçaient une grande influence sur l'idée que le grand public se faisait des événements en Ukraine⁵⁹. Le soutien aux réfugiés d'Ukraine, qui était très fort au début de la guerre, a commencé à se muer en scepticisme, voire en hostilité. Selon l'ONG Sapliņo⁶⁰, la propagande et la désinformation de la Fédération de Russie ont réussi à diffuser un discours selon lequel « *l'État les aide eux au lieu de se soucier de la population slovaque* ».

Selon les parties prenantes des autorités allemandes interrogées, la guerre d'agression contre l'Ukraine n'a pas eu d'effet massif sur le discours de haine dans le pays, ni contre les Russes ni contre les Ukrainiens. Le principal problème est plutôt la désinformation et le manque d'objectivité des médias. En conséquence, aucune mesure spéciale n'a été prise. Toutefois, au niveau local - en particulier dans les petites villes ou les villages où des réfugiés d'Ukraine ont été accueillis et le sont encore - des tensions sont apparues et les forces de l'ordre ont été alertées en cas de discours de haine. Bien que moins « violents » dans le ton et l'intensité (et peu médiatisés) que les formes de discours de haine signalées après l'arrivée des personnes migrantes et réfugiées en 2015, selon la Société pour les droits civils, le discours de haine a commencé à cibler les réfugiés d'Ukraine, également en réaction à une récente « *crise du logement* » en Allemagne. En effet, certains ont commencé à se plaindre que « *les réfugiés sont mieux logés que nos sans-abris ou que nos pauvres* »⁶¹. Les autorités allemandes ne disposent toutefois d'aucune enquête ou statistique spécifique sur l'apparition de telles idées qui, selon les organisations de la société civile, devrait faire l'objet de recherches plus approfondies. Dans ce contexte, il convient de noter que le nombre d'agressions visant des ressortissants et des réfugiés russes et ukrainiens a augmenté dans le pays, comme le rapporte Reuters⁶², qui mentionne 109 infractions enregistrées depuis la fin du mois de février 2022, y compris des dommages aux biens, des insultes et des menaces verbales, ainsi que treize actes de violence tels que des lésions corporelles. Selon Human Rights Watch, la guerre en Ukraine a « provoqué » des crimes de haine en Allemagne⁶³. Ce serait également la conséquence du travail

57 Voir Conseil national de l'audiovisuel de Roumanie, [Rapport annuel 2022 et annexe 2.1](#), publié le 10 avril 2023 : en 2022, le Conseil national de l'audiovisuel de Roumanie a signalé que sa Direction de veille s'était vu attribuer 449 saisines, dont le contenu était lié au conflit contre l'Ukraine. Les membres du Conseil ont examiné 370 plaintes concernant la couverture de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine dans les journaux télévisés et dans les débats.

58 Voir Unité de presse du ministère roumain de la Défense, *L'environnement en ligne, bombardé par la Russie de fausses nouvelles* ([Mediul online, bombardat de Rusia cu fake news](#)), publié en 2021.

59 Voir Centre slovaque des droits humains, [Depiction of hate ideologies in the media - Media monitoring for 2022](#), publié en 2023.

60 Voir [ONG SAPLIŅO](#).

61 Voir *Washington Post*, *La désinformation russe diabolise les réfugiés ukrainiens* ([Russian disinformation is demonizing Ukrainian refugees](#)), publié le 8 décembre 2022.

62 Voir *Reuters*, *L'Allemagne rapporte une augmentation des attaques contre des personnes migrantes russes et ukrainiennes* ([Germany reports rise in attacks against Russian, Ukrainian migrants](#)), publié le 5 avril 2022.

63 Voir Human Rights Watch, *La guerre en Ukraine déclenche des crimes de haine en Allemagne* ([Ukraine War Sparks Hate Crimes in Germany](#)), publié le 30 mai 2022.

systématique de la propagande diffusée par la Fédération de Russie, qui a été signalée comme étant particulièrement agressive et efficace au sein de l'État fédéral allemand⁶⁴.

L'UNAR et le *Rete nazionale per il contrasto ai discorsi e ai fenomeni d'odio* mentionnent une réunion qu'ils ont tenue conjointement avec des représentants des réseaux sociaux en mars 2022 sur la polarisation en ligne en tant qu'effet de la guerre et le suivi de la décision unilatérale de Meta d'assouplir temporairement ses normes communautaires en Ukraine et dans les pays voisins pour permettre la circulation d'un discours de haine contre les forces et les militaires de la Fédération de Russie⁶⁵. Lors de la réunion entre les représentants de l'UNAR, de la société civile et de Meta, ces derniers ont confirmé avoir introduit, pour la première fois, une nouvelle approche flexible face aux contenus préjudiciables et aux discours de haine. Cette approche a autorisé la circulation de messages de haine dans une zone spécifique et a révisé un code de conduite, auparavant fondé sur des critères généraux, sur la base d'une évaluation géopolitique.

Ainsi que l'a noté l'association Journalistes Unis Libres et Autonomes (*Giornalisti Unite Libere e Autonome* -GIULIA)⁶⁶ en Italie, cette crise a de nouveau suscité un discours de haine et des commentaires misogynes à l'encontre de femmes journalistes, cette fois-ci à l'encontre de celles qui travaillaient en Ukraine. Cela se rattache à un phénomène plus large observé ces dernières années, à savoir que les journalistes sont devenus la cible du discours de haine, en particulier pendant la pandémie. En 2021, 232 cas de discours de haine et d'intimidation à l'encontre de journalistes ont été signalés en Italie uniquement, et l'étude Cartographie de l'intolérance (*Mappe dell'intolleranza*) de Vox Diritti a montré qu'en 2021, 78 % des commentaires en ligne concernant les journalistes (en particulier les femmes) étaient insultants, voire relevaient du discours de haine⁶⁷. L'Union nationale des journalistes (NUJ) du Royaume-Uni a exprimé des préoccupations similaires⁶⁸. Elle a souligné que ces dernières années, les journalistes britanniques ont également fait l'objet de pressions, de menaces et d'agressions, exacerbées par certains politiciens et politiciennes qui, par exemple, « *attisent l'animosité envers les journalistes dits « militants » et qui qualifient « d'infox » les informations qu'ils préféreraient ne pas voir publiées, ce qui a pour effet de saper la confiance du grand public dans le journalisme* ».

5. Le discours de haine antisémite alimenté par les crises

La montée des récits antisémites en période de crise majeure n'est pas quelque chose de nouveau : les récits conspirationnistes antisémites associant le peuple juif à la maladie et à la contagion ont une longue histoire⁶⁹. Selon le rapport annuel 2020 de l'ECRI⁷⁰, la pandémie de Covid19 a été utilisée dans toute l'Europe par divers groupes et personnes « *pour répandre des théories conspirationnistes sur l'origine de la maladie. C'est ainsi qu'ont été tenus des discours de*

64 Voir ministère fédéral allemand de l'Intérieur, *Désinformation liée à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine* ([Disinformation related to the Russian war of aggression against Ukraine](#)). Voir aussi Centre de suivi, d'analyse et de stratégie (CeMAS), travail de recherche rédigé par Pia Lamberty et Lea Frühwirth, *Désinformation et propagande pro-russes en Allemagne : l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie* ([Pro-Russian Disinformation and Propaganda in Germany: Russia's full-scale Invasion of Ukraine](#)), publié en février 2023.

65 Voir Reuters, *Facebook autorise les publications de guerre encourageant la violence contre les envahisseurs russes* ([Facebook allows war posts urging violence against Russian invaders](#)), publié le 11 mars 2022.

66 Voir [Giornalisti Unite Libere Autonome | Giulia](#) ([globalist.it](#)).

67 Voir Vox Observatoire italien sur les droits (*Observatorio Italiano Sui Diritti*), *La nouvelle Carte de l'intolérance 6* ([La nuova Mappa dell'intolleranza 6](#)).

68 Voir l'Union nationale des journalistes/[National Union of Journalists \(NUJ\)](#).

69 Voir le rapport mandaté par l'UE et préparé par l'Institut pour le dialogue stratégique, *La montée de l'antisémitisme en ligne pendant la pandémie* ([The Rise of Antisemitism online during the pandemic](#)), publié en avril 2021.

70 Voir ECRI, [Rapport annuel sur les activités de l'ECRI couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020](#), publié en mars 2021.

haine antisémites, que des personnes d'origine juive ou les personnes juives en général ont été rendues responsables de la Covid-19 et qu'ont, par voie de conséquence, été utilisés des stéréotypes très anciens pour attiser le ressentiment et la haine à l'égard des personnes juives ».

En Italie, comme l'ont noté l'UNAR et le *Rete nazionale per il contrasto ai discorsi e ai fenomeni d'odio*, la pandémie a non seulement remis au goût du jour les vieux stéréotypes antisémites et favorisé une adaptation des théories du complot, mais elle a également contribué à la propagation de nouveaux récits antisémites et de nouvelles formes d'incitation à la haine, comme la banalisation de l'Holocauste par des comparaisons historiquement inappropriées et par des mêmes antisémites (comme le mème du « marchand heureux »), étudiés en détail par la Fondazione Centro di Documentazione Ebraica (CDEC) de Milan⁷¹, qui est également membre de la coalition de la société civile *Rete nazionale per il contrasto ai discorsi e ai fenomeni d'odio*. Ces tendances ont également été constatées dans d'autres pays européens, comme l'Allemagne et la France⁷².

Les personnes juives ont également été visées par des discours de haine autour de la hausse du nombre d'arrivées de personnes migrantes et réfugiées⁷³, décrite comme un plan secret « sioniste » visant à déstabiliser l'Europe ou attribuée à un homme d'affaires et philanthrope juif hongro-américain. À propos des attentats terroristes de 2015 en Europe, en particulier des attentats terroristes de janvier et novembre 2015 à Paris, il a été insinué, comme cela a été le cas pour les attentats terroristes du 11 septembre 2001, que les Juifs étaient informés à l'avance des attentats, et/ou en étaient responsables⁷⁴.

Selon plusieurs parties prenantes, les récits antisémites recyclant de « vieux » stéréotypes peuvent avoir été alimentés en 2022-23 par la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et le ciblage du Président Zelensky et de ses origines juives⁷⁵. Les analyses de données pour l'étude de cas sur les discours de haine liés à la guerre d'agression contre l'Ukraine ont trouvé des mots clés faisant clairement référence aux origines juives du Président Zelensky, à la période nazie en Europe et à d'autres références souvent associées à l'antisémitisme.

6. Discours de haine visant les personnes LGBTI dans le cadre de différentes crises

Le sixième rapport de l'ECRI sur la République slovaque⁷⁶, publié en décembre 2020, donne à penser qu'une dynamique négative s'est développée en raison de la persistance du discours de haine à l'encontre des personnes LGBTI. L'agression du 12 octobre 2022 à Bratislava, au cours de laquelle deux personnes LGBTI ont été tuées⁷⁷ et une troisième blessée, a déclenché une crise majeure en République slovaque. Ce crime de haine « a été considéré au plus haut niveau politique

71 Voir Fondation du Centre de Documentation Juive Contemporaine/[Fondazione Centro di Documentazione Ebraica Contemporanea - CDEC](#) et le rapport annuel 2022 de la Fondation *Rapport annuel sur l'antisémitisme en Italie (Relazione annuale sull'antisemitismo in Italia)*, publié en février 2023.

72 Voir le rapport préparé par l'Institut pour le dialogue stratégique, *La montée de l'antisémitisme en ligne pendant la pandémie – Une étude des contenus français et allemands (The rise of antisemitism online during the pandemic – A study of the French and German content)*, publié en avril 2021.

73 Voir Institut pour le dialogue stratégique et B'nai B'rith International en partenariat avec l'UNESCO, *Antisémitisme en ligne : une boîte à outils pour la société civile (Online Antisemitism : A Toolkit for Civil Society)*, publié en 2022.

74 Voir le projet *Sortez les trolls ! : aperçus et tendances du discours de haine antisémite en ligne (Get the Trolls Out! : insights & Trends in Antisemitic Online Hate Speech)*, publié en 2016, pp. 30 et suiv.

75 Voir Union européenne des étudiants juifs, *Antisemitism and Holocaust distortion in the context of the war in Ukraine (Antisémitisme et distorsion de l'Holocauste dans le contexte de la guerre en Ukraine)*, publié en mars 2023.

76 Voir ECRI, *6^e rapport sur la République slovaque – Sixième cycle de monitoring*, adopté le 1^{er} octobre 2020 et publié le 8 décembre 2020.

77 Voir Parlement européen, *Proposition de résolution sur la multiplication des crimes inspirés par la haine, contre des personnes LGBTIQ+ à travers l'Europe compte tenu du récent meurtre homophobe en Slovaquie*, publié le 18 avril 2022.

comme le résultat du recours à long terme à des propos haineux visant les personnes LGBTI dans le cadre du discours politique »⁷⁸. En réaction à la crise, le ministère slovaque de la Justice a convoqué une réunion avec 30 experts de l'extrémisme pour appeler à une coopération interdépartementale et interministérielle. Les responsables de la sécurité et de la législation de l'État ont également rencontré des représentants de la communauté LGBTI et des représentants de différentes religions, afin de renforcer le dialogue pour prévenir l'extrémisme et garantir un soutien aux victimes de discours et de crimes de haine.

En réaction à l'attaque de Bratislava, une coalition d'organisations non gouvernementales slovaques a adressé au gouvernement et au parlement un appel public à agir, qui comprenait une série de recommandations visant à améliorer la situation des droits humains dans le pays. Ces recommandations sont toutefois restées lettre morte. Selon l'ONG Sapliq et le Centre national slovaque pour les droits humains, la discrimination systémique envers les personnes LGBTI en République slovaque est un problème qui tarde depuis longtemps à être réglé. Les autorités slovaques ont indiqué à l'ECRI que « sept ans après l'échec de la tentative d'adoption d'un projet de plan d'action pour les personnes LGBTI pour les années 2016-2019, le manque de soutien de l'ensemble l'échiquier politique, combiné à la baisse du niveau d'acceptation sociale des personnes LGBTI dans le pays, les ont empêchées de faire des avancées quant à l'élaboration d'un nouveau plan d'action en la matière »⁷⁹.

Selon l'entretien mené avec l'ONG Sapliq, la résolution approuvée le 28 mars 2023⁸⁰ par le Parlement slovaque – qui a rejeté l'évaluation critique du Parlement européen sur la situation des personnes LGBTI en République slovaque – a été perçue en quelque sorte comme une mesure sapant la condamnation de l'attaque contre les personnes LGBTI et diminuant l'effort de prévention de l'homophobie dans le pays. Sapliq a affirmé que cette tendance s'observait au niveau national : « Si vous regardez l'Eurobaromètre, le soutien populaire aux personnes LGBTI est le plus faible d'Europe ».

En Lettonie, les communautés LGBTI ont été touchées par le discours de haine ces dernières années, y compris en période de crise, comme lors de la pandémie de Covid-19. Selon le dernier rapport de monitoring-pays de l'ECRI publié en mars 2019⁸¹, les « représentants politiques de haut niveau et les autres personnalités publiques ne tiennent pas de contre-discours en réponse aux propos haineux à caractère raciste, homophobe ou transphobe » en Lettonie. La propagande anti-LGBTI est également liée à celle de la Fédération de Russie, qui s'est développée ces deux dernières années. Lors de l'entretien avec le Centre letton pour les droits humains, il a été rapporté que dans les communautés russophones, les personnes LGBTI sont perçues de façon bien plus négative qu'au sein de la population non russophone.

Commentant les résultats de deux exercices de veille indépendants d'Amnesty International et de Vox Diritti, le Rete nazionale per il contrasto ai discorsi e ai fenomeni d'odio signale que l'Italie a également connu une aggravation du discours et des crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTI pendant et après la pandémie, notamment en lien avec le débat parlementaire autour du projet de loi « Zan » (2020-21) sur les « mesures visant à prévenir et à combattre la discrimination et la violence fondées sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le handicap »⁸². En

78 Voir ECRI, [Conclusions sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la République slovaque](#), publié le 10 mars 2023.

79 Ibid.

80 Voir Radio Slovakia International, [La Slovaquie rejette l'appel du Parlement européen à accorder davantage de protection aux LGBTI+](#) ([Slovakia rejects European Parliament's call to grant more protection to LGBTI+](#)), publié le 29 mars 2023.

81 Voir ECRI, [Rapport sur la Lettonie - cinquième cycle de monitoring](#), adopté le 4 décembre 2018 et publié le 5 mars 2019.

82 Voir Politico, [Le projet de loi sur les crimes de haine LGBT polarise l'Italie \(LGBT hate crime bill polarizes Italy\)](#), publié le 21 mai 2021 ; voir aussi The Local, [Projet de loi Zan : Qu'est-ce que la loi anti-homophobie proposée par l'Italie et pourquoi est-elle controversée ? \(Zan bill: What is Italy's proposed anti-homophobia law and why is it controversial?\)](#), publié le 24 juin 2021.

raison de la cohabitation forcée due au confinement imposé à la faveur de l'épidémie de Covid-19, les cas de discours de haine homophobe et transphobe se sont multipliés non seulement dans le discours public et politique, mais aussi dans des contextes privés : des milliers de demandes d'aide de la part de personnes ayant subi des violences ou des menaces en 2020-22⁸³ ont été signalées par la Gay Help Line gérée par l'association Gay Centre de Rome.

Comme le signale l'ECRI, les membres des communautés LGBTI ont en outre été victimes de discours de haine dans certains pays, où des responsables religieux et politiques les ont accusés d'être à l'origine de la propagation du Covid-19⁸⁴.

7. Discours de haine et crise socio-économique

Selon les résultats du sondage mené en Irlande du Nord, la crise socio-économique représente un problème croissant susceptible de provoquer une augmentation des discours de haine contre des personnes en situation vulnérable – qui appartiennent souvent à des minorités nationales, ethniques et/ou religieuses et/ou sont des personnes âgées⁸⁵ et/ou des personnes handicapées. Cela a des implications pratiques concernant la prestation continue de services de soutien pertinents et des impacts conséquents, qui peuvent accroître la vulnérabilité d'un nombre croissant de personnes dans la société, en les désignant comme boucs émissaires, et accroître les conflits sociaux en ligne et hors ligne.

83 Voir Centre gay, *Homobitansphobie : Ligne d'assistance gay 21 000 contacts – 41,6 % sont victimes de violences familiales (Omobitansphobia: Gay help line 21.000 i contatti – Il 41,6% riceve violenza in famiglia)*, publié le 17 mai 2023.

84 Voir ECRI, *Rapport annuel sur les activités de l'ECRI couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020*, publié en mars 2021.

85 Il convient de noter que les « personnes âgées » ne représentent pas une catégorie protégée dans la législation actuelle sur les crimes de haine en Irlande du Nord. L'âge est actuellement considéré comme une catégorie protégée dans la législation à venir, comme le recommande la révision de la législation sur les crimes de haine en Irlande du Nord, et fera l'objet d'une future consultation publique. Dans un contexte plus large, les personnes âgées ont été particulièrement ciblées en raison de la propagation mondiale de la pandémie de Covid-19, comme l'a déclaré *l'Expert indépendant des Nations Unies sur les droits des personnes âgées en septembre 2021* : « pendant la pandémie, des commentaires âgistes et les discours de haine étaient monnaie courante, les personnes âgées étant accusées d'être à l'origine des confinements et qualifiées de vulnérables et de fardeaux pour les sociétés ». Par ailleurs, selon le réseau d'ONG *AGE Platform Europe*, près d'un quart des messages Twitter (X) concernant les personnes âgées et le Covid-19 en Europe étaient qualifiés d'âgistes, certains faisant référence à la crise socio-économique : « les personnes âgées ont été stigmatisées, insultées et insultées, agressées physiquement, mais aussi financièrement : la fraude et le vol sont devenus plus faciles pendant la pandémie, de nombreuses personnes âgées isolées étant ciblées en raison de leur vulnérabilité perçue ».

II. Défis et limites des mesures existantes de lutte contre le discours de haine pendant une crise

1. Identifier le discours de haine, une préoccupation en matière de droits humains

En ce qui concerne le discours de haine en général, mais aussi le discours de haine en temps de crise, il convient avant tout d'**identifier le discours de haine**. Selon l'Association lettone des journalistes⁸⁶, « *ce n'est pas toujours évident, surtout dans des contextes multilingues comme la Lettonie* », car cela nécessite une bonne connaissance de la langue et des cultures. Pour l'ONG roumaine Active Watch en revanche, le premier défi à relever en Roumanie serait de **différencier libre discours et discours haineux**, et d'encourager le grand public à agir de manière responsable et à respecter les droits humains et la liberté d'expression. Cette tâche est devenue écrasante pendant la pandémie, lorsque les opinions se sont radicalisées, notamment en raison du manque d'informations fiables et de stratégies crédibles de la part des pouvoirs publics. Paradoxalement, selon Active Watch, même **les messages d'avertissement contre le discours de haine ou les infox** utilisées dans divers contextes ont alimenté une méfiance générale quant à la capacité à travailler ensemble, en tant que société, et de surmonter la crise.

La définition du discours de haine et ses implications difficiles ont également été au cœur des travaux de la commission parlementaire italienne « Segre » (2021-22)⁸⁷. Selon le rapport final, « *il est certain que l'on est toujours libre de haïr et que le sentiment de haine doit être distingué du discours de haine. La liberté de haïr n'est pas, en fait, équivalente à la liberté d'exprimer un discours de haine, à condition, toutefois, que ce dernier soit interprété dans un sens très précis et bien circonscrit* ». Étant donné les controverses autour de la définition et de la délimitation du discours de haine, le cœur du rapport de la commission parlementaire italienne est l'analyse des **rapports existants entre liberté d'expression et protection de la dignité personnelle**. Dans ce contexte, la Commission a affirmé, dans son rapport final, que l'état des connaissances concernant les mesures existantes pour combattre le discours de haine n'était pas suffisant.

Un autre défi important consiste à **faire en sorte que le discours de haine soit perçu comme un problème** et que les moyens de le combattre soient une priorité. Selon Actedo, en Roumanie, le discours de haine n'est pas perçu comme un problème majeur par les parlementaires et par les pouvoirs publics, qui ne ressentent pas le besoin de mettre en place des interventions coordonnées et structurées. Par conséquent, le discours de haine est largement sous-déclaré et insuffisamment sanctionné. C'est le cas dans toute l'Europe et les organisations de la société civile ont d'ailleurs demandé aux institutions européennes de se faire entendre davantage auprès des États membres et de veiller à ce que les recommandations ou directives européennes soient systématiquement suivies au niveau national.

86 Voir [Association lettone de journalistes – Latvijas žurnālistu asociācija](#).

87 Voir Sénat italien, *Commission parlementaire d'orientation et de contrôle sur les phénomènes d'intolérance, de racisme, d'antisémitisme et d'incitation à la haine et à la violence* ([Commissione parlamentare di indirizzo e controllo sui fenomeni di intolleranza, razzismo, antisemitismo e istigazione all'odio e alla violenza](#)).

2. Rapports étroits entre la désinformation et le discours de haine

Selon le Médiateur letton, les rapports mutuels entre discours de haine et désinformation sont préoccupants : en particulier pendant une crise, **la désinformation et les infox sont délibérément diffusées afin de déclencher un discours de haine, de discréditer les pouvoirs publics et les médias** et, en fin de compte, de saper les valeurs démocratiques. Étant donné que la liberté d'expression ne « protège » pas uniquement les informations véridiques, il n'est possible de limiter la diffusion de la désinformation que si des violations de dispositions réglementaires sont constatées dans le discours d'une personne. Dans le même temps, il est clair que la désinformation peut, dans une grande mesure, nuire à la représentation et à la perception des minorités, qui deviennent alors facilement les cibles du discours de haine. Selon les remarques du Médiateur, la désinformation et les stéréotypes ont, par exemple, circulé lors de l'arrivée de personnes réfugiées provenant d'Ukraine. Afin de démanteler ces fausses représentations, de nombreuses ressources ont été allouées à la lutte contre la désinformation en fournissant à la population une représentation objective des Ukrainiens dans les médias grand public et en favorisant l'intégration des personnes réfugiées d'Ukraine dans la société lettone.

Pour répondre aux problèmes liés à la désinformation, le Conseil de l'Europe a créé en 2022 un Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne⁸⁸ et il l'a chargé de rédiger une note d'orientation sur la lutte contre la diffusion de la désinformation en ligne par la vérification des faits et des solutions de conception de plateformes dans le respect des droits humains.

3. Lutte contre le discours de haine dans l'espace public

Selon le médiateur letton, un autre problème est lié à la **notion d'espace public**. Les espaces publics sont généralement considérés comme des lieux accessibles sans restriction au grand public, comme les manifestations, les réunions publiques, et la distribution de tracts ou de brochures dans la rue. Cependant, aujourd'hui, le discours de haine se manifeste le plus souvent en ligne, surtout en temps de crise. Bien que l'environnement internet crée un sentiment d'anonymat et brouille la frontière entre espace public et privé, les utilisateurs doivent être conscients que la plupart des forums et des plateformes sont ouverts à un large public, tout comme les espaces publics hors ligne, et que l'expression d'opinions et de commentaires sur Internet et l'envoi d'un message de discours de haine par courrier électronique à des institutions, des entreprises ou des associations peuvent avoir des conséquences juridiques⁸⁹.

4. Lutter efficacement contre le discours de haine en ligne

L'un des principaux défis repérés par la plupart des parties prenantes est la **lutte contre le discours de haine en ligne, en particulier dans un contexte de crise**. Plusieurs parties prenantes ont remarqué qu'il était difficile de coopérer avec les plateformes de réseaux sociaux, de les responsabiliser et de prendre des mesures en amont en consacrant davantage de ressources à la prévention et à la formation des modérateurs, conformément aux recommandations formulées aux paragraphes 16 à 26 et 30 à 37 de la Recommandation CM/Rec(2022)16. Il est à espérer qu'une nouvelle impulsion soit donnée à la mise en œuvre de la modération, à l'éducation des utilisateurs,

88 Voir Conseil de l'Europe, [MSI-INF - Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne](#).

89 En principe, la correspondance sous forme de courrier électronique qui n'est pas accessible au grand public ne devrait pas être considérée comme une communication dans un espace public. Dans sa jurisprudence sur le discours de haine, la Cour européenne des droits de l'homme a accordé suffisamment d'attention à l'étendue de la diffusion du discours de haine. Dans de nombreux cas, il s'agissait de commentaires sur internet, de publications, voire de livres à large diffusion, ou de tracts. Dans le même temps, la Cour européenne des droits de l'homme a souligné qu'il fallait évaluer les critères de distinction entre le discours de haine et le discours libre et démocratique dans leur contexte.

à l'évaluation et à l'atténuation des risques dans les États membres de l'UE et au-delà lorsque le Règlement européen sur les services numériques (*Digital Services Act - DSA*)⁹⁰ entrera en vigueur en février 2024. En Allemagne, à la suite de l'entrée en vigueur de la « Loi sur l'application des réseaux » (*NetzDG*)⁹¹, le ministère de la Justice n'a obtenu une coopération totale qu'après avoir infligé des amendes aux plateformes de réseaux sociaux.

En Italie, l'OSCAD affirme également que l'enquête et la mise en examen des auteurs de discours de haine et des plateformes posent souvent un gros problème, car la plupart des réseaux sociaux ou des espaces virtuels, où l'on peut trouver des cas de discours de haine, ont leur siège social à l'étranger, ce qui implique des coopérations spéciales entre les autorités judiciaires. Selon la Société pour les droits civils allemande, les autorités devraient, ainsi que le prévoit la loi allemande sur l'application des réseaux, contraindre les plateformes en ligne à avoir un « représentant » dans chaque pays, dans un souci d'engagement de leur responsabilité et de transparence des relations publiques.

Meta souligne le défi que représente la **détection efficace des discours de haine en ligne sous leurs différentes formes et formats**⁹², par exemple lorsqu'ils apparaissent sous forme d'expressions idiomatiques et de nuances lexicales, qui varient considérablement d'une culture, d'une langue et d'une région à l'autre. En outre, il arrive que des personnes partagent des mots qui seraient normalement considérés comme des discours de haine, mais elles le font pour sensibiliser au problème ou pour les utiliser de manière autoréférentielle afin de se réapproprier le terme : par exemple, des expressions désobligeantes ciblant les personnes LGBTI que les militants LGBTI s'approprient pour neutraliser leur caractère offensant et revendiquer leur signification politique. En outre, une grande partie des cas de discours de haine trouvés sur Facebook et Instagram sont intégrés dans des photos ou des vidéos, et les mêmes peuvent utiliser du texte et des images ensemble pour attaquer un groupe particulier de personnes, ce qui constitue un défi encore plus grand pour la technologie utilisée aux fins d'une détection automatique du discours de haine.

5. Difficultés de l'accès aux données sur le discours de haine en ligne

Selon les autorités publiques lettones, l'un des grands problèmes auxquels la Lettonie est actuellement confrontée lorsqu'elle surveille et qu'elle traite les cas de discours de haine – et ce problème est devenu beaucoup plus important en période de pandémie et de postpandémie – est la **difficulté d'obtenir des fournisseurs d'accès des données à stocker** en cas de procédure administrative (à l'exception notable des abus physiques ou émotionnels à l'encontre d'un mineur). Depuis 2022, il est possible de classer à part dans le registre unifié des événements, c'est-à-dire le système d'information intégré de l'État géré par le ministère de l'Intérieur, les « *infractions pouvant comprendre les caractéristiques de crime de haine* »⁹³, ce qui a facilité la collecte et l'extraction des données. Cependant, l'identification des motifs individuels (motifs racistes, nationaux, ethniques,

90 Le Règlement européen sur les services numériques (*Digital Services Act - DSA*) s'applique à tous les services numériques qui connectent des consommateurs à des biens, des services ou du contenu. Il crée de nouvelles obligations complètes pour les plateformes en ligne afin de réduire les préjudices et de contrer les risques en ligne, introduit de solides protections pour les droits des utilisateurs en ligne et place les plateformes numériques dans un nouveau cadre unique de transparence et de responsabilité.

91 Voir ministère fédéral allemand de la Justice, *Loi visant à améliorer l'application de la loi sur les réseaux sociaux (Loi sur l'application des réseaux, NetzDG)* ([Gesetz zur Verbesserung der Rechtsdurchsetzung in sozialen Netzwerken \(Netzwerkdurchsetzungsgesetz – NetzDG\)](#)), publié en 2017.

92 Voir Centre pour la transparence de Facebook (TFC), *Le défi de la détection des discours de haine* ([The challenge of detecting hate speech](#)), publié le 19 janvier 2022.

93 Cette pratique prometteuse a été partagée à titre de référence même si elle couvre les crimes de haine qui n'incluent pas nécessairement les discours de haine passibles en droit pénal. En fait, le paragraphe 215 de l'exposé de la CM/Rec(2022)16 précise que la collecte de données sur les discours de haine devrait être distincte de la collecte de données sur les crimes de haine, car les deux phénomènes peuvent nécessiter des réponses différentes.

religieux et autres) nécessite toujours un traitement manuel et les données statistiques sur les crimes de haine ne peuvent être obtenues que si lors des procédures judiciaires ultérieures, l'acte est qualifié comme relevant de l'un des articles du droit pénal qui définissent les crimes de haine.

Pour la commission parlementaire italienne « Segre », la difficulté de définir et d'encadrer précisément le phénomène du discours de haine rend les exercices de suivi plus difficiles, en particulier en temps de crise, lorsque la sous-déclaration semble augmenter en raison de l'extrême vulnérabilité des victimes et des personnes ciblées. Par conséquent, la collecte de données structurées – en ce qui concerne les cas de discours et de crimes de haine en ligne et hors ligne – n'est guère possible.

Il est donc difficile d'**accéder à des informations détaillées et de recueillir des données ventilées sur une base durable** (voir les paragraphes 58 à 61 de la CM/Rec(2022)16), afin de mieux comprendre quand les crimes et le discours de haine atteignent leur paroxysme et quels en sont les facteurs de motivation (voir paragraphe 51 de la CM/Rec(2022)16). Plutôt que de savoir s'il y a eu une augmentation, par exemple, de la haine motivée par la religion, les données devraient également indiquer la religion contre laquelle les préjugés étaient dirigés. Ces données pourraient ensuite être comparées à des facteurs externes, tels que les situations de crise. Selon la société civile, il serait également important de mettre à jour les méthodologies et les critères pour **évaluer les effets** des interventions faites pour combattre ce discours de haine.

6. Utilisation de l'intelligence artificielle pour la prévention de la viralité

Parmi les problèmes recensés par les fournisseurs de réseaux sociaux comme TikTok figure la tendance d'une image, d'une vidéo ou d'une information à circuler rapidement et largement d'un internaute à l'autre, ce que l'on appelle la viralité. La viralité est particulièrement dangereuse en temps de crise, où **les propos incendiaires et les volumes importants de contenus haineux peuvent mobiliser des groupes haineux et conduire à des actes de violence dans le monde réel**. Les plateformes utilisent généralement l'intelligence artificielle (IA) pour prévenir la viralité. Si les plateformes disposent de capacités linguistiques importantes et d'une couverture dans les langues les plus parlées au monde, elles ne sont pas efficaces dans les langues moins répandues, en raison de la taille limitée des ensembles de données sur lesquels l'intelligence artificielle peut être utilisée. Il est donc difficile de mettre en œuvre des signaux spécifiques à une langue. Si une crise survient dans une région où les utilisateurs communiquent dans une langue moins répandue, l'efficacité des mesures en sera affectée.

La qualité de la modération semble également constituer un problème majeur. En temps de crise, il serait avantageux de communiquer aussi rapidement que possible des conseils aux modérateurs de contenu, notamment pour éviter les erreurs commises par les modérateurs dans des situations qui évoluent rapidement et pour détecter à un stade précoce les variations nuancées du discours de haine. C'est pourquoi il serait recommandé de financer davantage la formation et la recherche, conformément au paragraphe 34 de la Recommandation CM/Rec(2022)16 et au paragraphe 140 de son exposé des motifs. Pour relever ce défi, TikTok a souligné l'importance des activités de suivi qui peuvent aider à prévoir, à détecter et à mieux comprendre les crises du monde réel par l'analyse du discours et la saisie complète des signaux liés à la crise et de leur évolution.

7. Ressources limitées et manque de continuité de la prévention et de la lutte contre le discours de haine

Pour les organisations de la société civile engagées dans la prévention et la lutte contre le discours de haine, un défi majeur est le **manque des ressources (y compris les ressources humaines)**, ce qui implique un manque de continuité et un effet limité sur les sociétés. Cette situation est généralisée. En Roumanie, Actedo affirme que « *la plupart des actions menées pour lutter contre le*

discours de haine proviennent de la société civile ». Cependant, « *étant donné les faibles ressources des ONG, l'effet de ces actions reste limité* ». Le même constat a été fait au Royaume-Uni selon *Stop Hate UK* : les coupes budgétaires décidées par le gouvernement sont préjudiciables aux organisations de la société civile engagées dans des projets et des activités pluriannuels.

En Lettonie, l'Association des journalistes s'interroge sur l'efficacité de la lutte contre le discours de haine lorsque les ressources pour le repérer, l'analyser et le combattre sont limitées. Pour les organisations de la société civile, il est également difficile de **maintenir la motivation afin de viser ses objectifs**, lorsque les acteurs étatiques manquent de transparence et de cohérence dans la lutte contre le discours de haine. Cela peut également contribuer à un manque de confiance envers les pouvoirs publics, les médias et même les ONG qui voient leurs efforts contrariés. Dans un contexte aussi sombre, la voix de la société civile et les actions qu'elle mène pour promouvoir des comportements bienveillants et vertueux s'affaiblissent de plus en plus et la démotivation s'installe.

8. Nécessité d'améliorer l'éducation et la formation, y compris pendant les situations de crise

En Roumanie, Actedo et Active Watch affirment qu'il est nécessaire de mettre en place une formation anti-discrimination obligatoire pour toutes les catégories professionnelles travaillant avec les Roms et Gens du voyage (avocats, procureurs, juges, fonctionnaires de police, travailleurs sociaux, psychologues, médecins, etc.). Cela devrait être couplé à des campagnes de sensibilisation à grande échelle (voir paragraphes 44 et suivants de la Recommandation CM/Rec(2022)16). Il faudrait que l'éducation joue un rôle beaucoup plus important et que les programmes scolaires soient revus, conformément à la Recommandation CM/Rec(2020)2 du Comité des Ministres sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques⁹⁴, pour que davantage d'informations sur l'histoire des Roms, y compris les Porrajmos et l'assimilation forcée subie sous le régime communiste afin de diminuer les préjugés au sein de la société, soient connues pour contrer le déferlement de vagues de discours de haine dans des situations de crise. Dans cette optique, le gouvernement slovaque a constaté qu'il était nécessaire de réduire les préjugés et les stéréotypes à l'encontre des Roms et Gens du voyage dans sa nouvelle stratégie pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, en renforçant l'éducation aux droits humains et à la tolérance.

En Italie, l'UNAR a estimé qu'il était nécessaire de renforcer la formation de différentes catégories, tels que les agents des forces de l'ordre, les magistrats, les enseignants, les professionnels des médias et les victimes du discours et de crimes de haine. Afin d'améliorer les compétences des forces de l'ordre lettones de façon à reconnaître, à prévenir et à combattre les violations fondées sur le racisme, la xénophobie et d'autres types de préjugés, des experts de l'École de police d'Etat lettonne ont élaboré le matériel de formation *Enquêtes sur les crimes de haine*, qui a été approuvé le 31 août 2022 par l'ordonnance de la police d'Etat n° 20/4459. En Italie, en Autriche et en Croatie, un réseau d'associations et de services publics s'est intéressé à la formation des professionnels qui sont les premiers points de contact avec les personnes visées par le discours de haine.

9. Lacunes dans le soutien aux personnes visées par le discours de haine

Proposer un soutien adéquate aux victimes et aux personnes visées par le discours de haine (paragraphes 55 à 57 de la Recommandation CM/Rec(2022)16) est en effet un défi majeur pour

94 Voir Conseil de l'Europe, [Recommandation CM/Rec\(2020\)2 du Comité des Ministres aux États membres sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques](#), adoptée le 1^{er} juillet 2020.

plusieurs parties prenantes, selon les ONG COSPE et Sapling, entre autres. En République slovaque, par exemple, il n'y a que deux centres de conseil pour les personnes LGBTI, ce qui est préoccupant, étant donné qu'ils sont le premier point de contact – un relai essentiel – entre les personnes ciblées et l'institution nationale.

10. Nécessité d'une coopération interinstitutionnelle et d'approches multipartites globales

Le renforcement d'une coopération interinstitutionnelle efficace est considéré comme un défi majeur. En Allemagne, les autorités s'attachent à renforcer la collaboration et la coordination entre l'État central et les différents Länder, ainsi qu'entre les différentes parties prenantes, comme le suggèrent également les paragraphes 62-63 de la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine.

En Lettonie, un groupe de travail sur la responsabilité juridique de l'expression de la haine a été créé en juin 2021 à l'initiative du ministère de l'Intérieur. Le groupe de travail a constaté que l'incrimination des expressions de haine ne permet pas toujours d'atteindre l'objectif souhaité et qu'il serait nécessaire de prévoir une responsabilité administrative jusqu'à ce qu'elles atteignent le seuil de dommages significatifs (voir le paragraphe 3 de la Recommandation CM/Rec(2022)16). Étant donné ce qui précède, le ministère de l'Intérieur a formulé des propositions visant à prévoir une responsabilité administrative pour les expressions de haine, y compris sur internet.

En Italie, l'UNAR tente à des fins préventives de renforcer la coopération entre les institutions publiques et les organisations de la société civile (approche interinstitutionnelle et multipartite). En outre, selon Sapling, le décalage entre les attentes des institutions internationales et le manque de cohérence au niveau national est parfois consternant : sur le papier, les gouvernements sont invités à adhérer aux recommandations, protocoles, codes, et autres documents internationaux, mais ils ne s'engagent parfois même pas, en particulier lorsque les cibles ne sont pas visibles ou pas suffisamment parlantes pour se justifier elles-mêmes. Les institutions internationales devraient donc contrôler systématiquement l'application de ces recommandations au niveau national.

En général, toutes les parties prenantes soulignent la **nécessité d'adopter des approches plus globales pour prévenir le discours de haine, y compris en temps de crise**. L'ampleur énorme du discours de haine, ses formes hétérogènes et les réactions complexes qu'il peut susciter ne peuvent être traitées uniquement *a posteriori* par des mesures judiciaires, d'une part, ou par le travail d'urgence d'organisations de la société civile, d'autre part. Comme cela a été indiqué dans la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine, les autorités nationales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité, les organisations de la société civile, les médias, les intermédiaires internet et les autres parties prenantes concernées devraient non seulement coopérer dans le cadre d'initiatives spécifiques, mais aussi partager des données et des bonnes pratiques et œuvrer de manière plus approfondie à des fins de prévention par le biais de plans d'action coordonnés à moyen terme.

III. Enseignements tirés, mesures et pratiques prometteuses

1. Révision et application du cadre légal existant

La révision et l'application des lois existantes sont considérées comme une mesure efficace pour lutter contre le discours de haine en général et en temps de crise dans l'ensemble des pays étudiés. L'amélioration du cadre juridique national peut aider les États à réagir de manière plus efficace en temps de crise. Ainsi, le Centre national slovaque pour les droits humains estime que la modification du droit pénal pour ajouter le sexe, l'orientation sexuelle et le handicap aux motifs de discrimination existants qui figurent déjà à l'article sur la diffamation (à savoir : nation, « race » ou croyance) constituerait une avancée importante dans la lutte contre l'homophobie et donnerait aux organismes de promotion de l'égalité, institutions nationales des droits de l'homme et organisations de la société civile un cadre plus efficace pour répondre à ce qu'elles perçoivent comme l'irruption du discours de haine à l'encontre des minorités et des personnes LGBTI. Une nouvelle stratégie de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme a également été mise en place en République slovaque. Elle vise à collecter des données par le biais d'enquêtes périodiques, à sensibiliser et à trouver des mesures efficaces pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme.

En Allemagne, une « loi sur l'application des réseaux » (NetzDG) est entrée en vigueur en octobre 2017 pour lutter contre les discours de haine en ligne. Elle contraint les plateformes de réseaux sociaux à retirer les contenus illicites, y compris les publications relevant du discours de haine, dans les 24 heures suivant la réception d'une plainte d'un utilisateur. Lors d'une évaluation de septembre 2020, les autorités ont estimé que la loi sur l'application des réseaux avait considérablement amélioré la gestion des plaintes et la transparence des fournisseurs de réseaux sociaux en matière de traitement des contenus illégaux⁹⁵. Dans son évaluation de cette loi, l'ECRI a également souligné plusieurs points positifs aux paragraphes 50 et suivants de son sixième rapport sur l'Allemagne. Après l'entrée en vigueur de la loi en 2018, l'Allemagne a évalué son cadre juridique sur le discours et les crimes de haine et elle a modifié son droit pénal à deux reprises : comme cela a été indiqué précédemment, la décision d'infliger des amendes aux plateformes de réseaux sociaux est considérée comme une mesure efficace pour permettre une collaboration fructueuse en termes de signalement, qui peut également avoir un effet positif sur le traitement du discours de haine en temps de crise.

Au Royaume-Uni, une révision de la législation sur les crimes de haine a été menée⁹⁶. En outre, les crimes de haine ont été répertoriés comme une infraction prioritaire dans le prochain projet de loi sur la sécurité en ligne (*Online Safety Bill*). Le projet de loi sur la sécurité en ligne⁹⁷, introduit en mars 2022, prévoit la réglementation des contenus illégaux ou préjudiciables. En 2021, le gouvernement britannique a également demandé aux forces de police d'Angleterre et du Pays de Galles de ventiler les données sur les infractions aggravées pour indiquer les motifs liés à la « race »

95 Voir Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC), [Cinquième avis sur l'Allemagne](#), adopté le 3 février 2002 et publié le 14 juin 2022.

96 Le gouvernement britannique a demandé à la Commission du droit (*Law Commission*), un organisme statutaire indépendant qui examine le droit en Angleterre et au Pays de Galles et recommande des réformes le cas échéant, de mener une étude approfondie des crimes de haine en Angleterre et au Pays de Galles, afin de déterminer si la législation actuelle pourrait être rendue plus efficace et si des caractéristiques de protection supplémentaires devaient être ajoutées à la législation sur les crimes de haine.

97 S'il est approuvé, ce projet de loi rendrait les entreprises informatiques plus responsables et obligées de se référer à un régulateur indépendant, l'Ofcom, pour assurer la sécurité de leurs utilisateurs. Dans le cadre de nouvelles obligations légales de diligence, les sociétés informatiques et de réseaux sociaux devraient également prévenir, identifier et supprimer les activités et contenus illégaux en ligne. Le nouveau régime serait supervisé par un régulateur indépendant, qui disposerait d'un ensemble de pouvoirs coercitifs à utiliser contre les entreprises qui ne rempliraient pas leurs obligations.

ou à la religion. Ces données ventilées ont ensuite été publiées pour la première fois en 2022, dans le cadre des statistiques annuelles sur les crimes de haine enregistrés par la police. En Écosse, la nouvelle loi sur les crimes de haine et l'ordre public (*Hate Crime and Public Order Scotland Act 2021*) consolidera, modernisera et étendra la législation existante en matière de crime de haine. La loi introduira de nouvelles protections contre les infractions aggravées par des préjugés envers l'âge d'une personne. La loi prévoit également de nouvelles « infractions d'incitation à la haine » (*'stirring up of hatred'*) couvrant toutes les caractéristiques protégées dans le cadre législatif actuel. En outre, la loi comprend des dispositions exigeant que les informations sur les crimes de haine enregistrés par la police et les condamnations soient publiées chaque année, et de manière plus détaillée lorsqu'elles sont connues. En outre, le Gouvernement écossais a publié le 24 mars 2023 une nouvelle stratégie de lutte contre les crimes de haine afin de fixer les priorités stratégiques de la lutte contre la haine et les préjugés en Écosse ces prochaines années. En Irlande du Nord, le ministère de la Justice élabore également un projet de loi sur les crimes de haine, qui devrait reconnaître l'intersectionnalité : il s'agirait d'une innovation considérable.

En Lettonie⁹⁸, la commission parlementaire sur le droit pénal et la politique pénale a récemment examiné la proposition du Médiateur de prévoir une responsabilité administrative pour le discours de haine en rapport avec l'incitation à la haine nationale, ethnique et raciale, ainsi que l'incitation à la haine et à la discorde sociales. Les institutions et ministères publics compétents ont été chargés de rédiger et de soumettre à la commission parlementaire des propositions de modifications de textes de loi prévoyant une responsabilité administrative, y compris des critères permettant de distinguer l'incitation à la haine ou à la discorde administrativement punissable de l'incitation à la haine ou à la discorde punissable en droit pénal.

2. Création de coalitions multipartites durables

Une autre mesure efficace sur laquelle la plupart des parties prenantes se sont accordées est la création de coalitions multipartites durables, conformément au paragraphe 62 de la Recommandation CM/Rec(2022)16. Une Alliance contre le discours de haine⁹⁹ a été créée en décembre 2019 à Tirana, à l'initiative du Médiateur, du Commissaire à la protection contre la discrimination, de l'Autorité des médias audiovisuels et du Conseil albanais des médias afin de lutter contre le phénomène du discours de haine dans toutes les dimensions qu'il revêt dans la société albanaise. Elle fait des déclarations communes, effectue des exercices de veille, diffuse des normes – avec un fort impact notamment sur le secteur des médias. Elle diffuse des contre-récits, partage des informations et les rend accessibles au grand public par le biais d'un site web, qui pourrait être un outil officiel efficace à utiliser en temps de crise. Elle tente également d'établir certaines formes de collaboration avec les universités afin de mieux s'engager auprès des universitaires et de favoriser des approches plus scientifiques, de sensibiliser les étudiants et de pousser les institutions universitaires à jouer un rôle plus précoce dans la prévention et la lutte contre le discours de haine en adoptant des codes de conduite spécifiques.

98 Le 31 mars 2022, le Parlement letton a adopté une révision de la loi sur les sanctions administratives relatives aux infractions dans le domaine de l'administration, de l'ordre public et de l'utilisation de la langue officielle, qui établissent la responsabilité administrative pour comportement agressif. La responsabilité administrative peut être engagée pour un comportement agressif qui perturbe la sérénité d'une autre personne et qui est lié à la menace de porter atteinte à la santé ou à l'intégrité sexuelle d'une personne ou de ses proches, s'il y a des raisons de craindre que cette menace puisse être mise à exécution. La même sanction peut également être imposée en cas de harcèlement intrusif d'une personne, qui se manifeste par un suivi, une surveillance ou une communication non désirée, intrusive et perturbatrice. La responsabilité administrative peut être engagée indépendamment du fait que l'acte d'agression ait été réalisé en communiquant avec une personne directement ou à distance, y compris en envoyant des lettres, en publiant des informations sur les réseaux sociaux ou en réalisant d'autres actions visant à créer un sentiment d'insécurité.

99 Voir Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC), [Cinquième rapport soumis par l'Albanie](#), publié en mai 2021.

Une coalition composée d'un large éventail d'acteurs, dont des universités et des centres de recherche, fonctionne depuis 2020 en Italie. Formé à l'initiative d'Amnesty International Italie et officiellement lancé en tant que réseau indépendant en juillet 2020, le *Rete nazionale per il contrasto ai discorsi e ai fenomeni d'odio* (Réseau national de lutte contre le discours et les phénomènes de haine), comprend actuellement 37 parties prenantes telles que des ONG et des mouvements transnationaux, des organisations de la société civile, des universités et des centres de recherche, des organismes professionnels et des associations de groupes qui ont été ciblés par un discours de haine. Ce réseau indépendant a élaboré une approche intersectionnelle à plusieurs niveaux et s'est engagé dans des initiatives de plaidoyer, des exercices de suivi, des campagnes de contre-discours, des activités de formation, la diffusion d'informations au sens large, des séminaires publics et des webinaires. Sur la base d'un travail bénévole réalisé à titre gracieux et d'un modèle non concurrentiel mais collaboratif entre ses membres, il travaille actuellement sur des codes visant à prévenir et à traiter le discours de haine dans les universités, les médias, les écoles et les conseils locaux. Il préconise également une commission nationale permanente des droits humains en Italie et un soutien plus efficace et plus global des victimes du discours et de crimes de haine.

En outre, une approche institutionnelle multipartite visant à promouvoir un dialogue constructif entre les institutions concernées et les organisations de la société civile a été élaborée par l'UNAR, service gouvernemental entièrement financé par la *Presidenza del Consiglio* (Présidence italienne du Conseil des ministres). L'UNAR collabore déjà avec le ministère italien de la Justice, le ministère de l'Intérieur (par l'intermédiaire de l'Observatoire pour la sécurité contre les actes discriminatoires - OSCAD), le ministère de l'Éducation et l'Autorité italienne de régulation des communications (ARGOM). Cependant, l'UNAR a récemment élargi son réseau grâce à deux projets financés par l'UE, « C.O.N.T.R.O » (2019-2020) et « REA.SON » (2021-23). Ce dernier projet, en particulier, a favorisé un large partenariat institutionnel entre les ministères, les agences gouvernementales, les municipalités, les centres de recherche et les organisations de la société civile. Il vise non seulement à constituer un réseau formel qui rédigera un plan d'action national couvrant également le discours de haine, y compris en temps de crise, grâce aux enseignements tirés de la pandémie de Covid-19, mais aussi à soutenir la recherche, la formation et les mesures de sensibilisation. Pour répondre à la multiplication des cas de discours de haine antisémite, l'UNAR a également lancé le projet « F.A.D.E. » 2022-2024 (Lutte contre l'antisémitisme par des activités de formation et de sensibilisation) afin de favoriser la collaboration entre les communautés juives italiennes et toute institution engagée dans la lutte contre la haine antisémite. Ce projet couvrira la recherche, la collecte de données, la formation et les mesures de sensibilisation.

Au Royaume-Uni, la collaboration entre les forces de l'ordre, les réseaux locaux et les centres communautaires a également joué un rôle clé dans l'instauration d'une concertation, la gestion des problèmes délicats, la prévision des cas de discours de haine et des déclencheurs de crimes de haine, et l'aide aux personnes ciblées par le discours de haine. Ainsi, le Partenariat stratégique pour la prévention des crimes de haine dans l'Essex¹⁰⁰ a permis de favoriser la coopération et le dialogue avec les communautés locales en employant un expert en prévention des crimes de haine. En Irlande du Nord, en réponse aux appels du gouvernement britannique en faveur d'une action internationale pour fournir une aide humanitaire à un nombre croissant de personnes en demande d'asile arrivant au Royaume-Uni, le bureau exécutif a mis en place un groupe de planification stratégique mixte, comprenant des collectivités locales et des organisations bénévoles, afin de faciliter la planification et de déterminer comment soutenir les personnes les plus démunies arrivant en Irlande du Nord. Le groupe a jugé nécessaire de veiller à ce que les nouveaux arrivants soient bien installés et à ce que leur environnement soit aussi inclusif que possible afin d'améliorer leur acceptation par l'ensemble de la population, ce qui devrait contribuer à réduire le risque de tensions et par conséquent de discours et de crimes de haine.

100 Voir Future of Essex, *Le Partenariat stratégique pour la prévention des crimes de haine / The Strategic Hate Crime Prevention Partnership (SHCPP)*.

L'Association lettone des journalistes considère que la pratique la plus prometteuse pour lutter contre le discours de haine en temps de crise consiste à mettre en place des initiatives de collaboration entre les institutions et les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les plateformes en ligne visant à lutter contre le discours de haine aux niveaux mondial et national en favorisant un comportement responsable en ligne et en apportant une aide aux personnes et aux communautés ciblées par le discours de haine.

3. Stratégies nationales et à plusieurs niveaux

De nombreuses parties prenantes évoquent les cadres juridiques et de coopération multipartite ainsi que le rôle des stratégies nationales (voir le paragraphe 5 de la Recommandation CM/Rec(2022)16). Ces différentes mesures semblent mutuellement liées, en particulier pour les autorités nationales couvertes par l'étude.

Pour répondre efficacement au discours de haine en temps de crise, la police d'État lettone a commencé en 2021 à élaborer une stratégie sur la présence de la police sur internet (« police d'internet ») et, en 2022, un Service de lutte contre la cybercriminalité (*Valsts policijas Kibernoziegumu - VPK*) a été créé au sein de la Direction générale de la police judiciaire (*Galvenās kriminālpolicijas pārvaldes - GKPP*). L'ordonnance n° 1288 de la police d'État du 7 mars 2023 (sur la détermination de la compétence des unités chargées de l'instruction des procédures pénales) a ensuite attribué au Cinquième bureau de la police judiciaire, entre autres, les enquêtes sur les infractions liées à l'incitation à la haine et à la discorde sociales.

En Angleterre et au Pays de Galles, le ministère de l'Intérieur a pris un certain nombre de mesures incluant plusieurs niveaux de gouvernance et d'autres acteurs : par exemple, le gouvernement britannique a travaillé avec la police pour financer "True Vision"¹⁰¹, un portail en ligne de signalement des crimes de haine, conçu pour que les victimes de crimes de haine n'aient pas à se rendre dans un commissariat de police pour déposer plainte. Dans ce cadre, le gouvernement britannique finance également le Centre national des crimes de haine en ligne (*National Online Hate Crime Hub*), qui représente une capacité centrale conçue pour aider les forces de police locales individuelles à lutter contre les crimes de haine en ligne. Le Hub fournit des conseils d'experts aux forces de police pour les aider à enquêter sur ces infractions.

En outre, en mars 2023, le ministre de l'Intérieur britannique a annoncé une augmentation d'un million de livres sterling pour le maintien de la subvention de protection et de sécurité de la communauté juive en 2023-2024 : dans ce cadre, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le Community Security Trust (CST) qui suit et soutient les victimes de l'antisémitisme. Leurs conseils aident les autorités à développer une politique efficace pour prévenir et répondre à la haine antisémite¹⁰².

En Lettonie, un *Plan de réduction du racisme et de l'antisémitisme*, élaboré en réaction aux stratégies de l'UE¹⁰³, a été répertorié comme mesure visant à réduire les expressions de racisme et d'antisémitisme, y compris celles qui sont exprimées par le biais du discours et de crimes de haine. Le prochain plan pour 2024-2027 est en cours d'élaboration avec la participation d'institutions publiques, d'organisations non gouvernementales et de représentants de la communauté juive.

101 Voir True Vision, *Stop aux crimes haineux homophobes, transphobes, raciaux, religieux et liés au handicap* (report-it.org.uk).

102 Voir Gouvernement britannique, *Le financement des subventions de sécurité pour les institutions juives continue* ([Protective security grant funding for Jewish institutions to continue](https://www.gov.uk/government/news/protective-security-grant-funding-for-jewish-institutions-to-continue)), publié le 12 avril 2022.

103 Les plans ont été préparés conformément au plan d'action de la Commission européenne du 18 septembre 2020 *Une Union de l'égalité : Plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025* et la stratégie de la Commission européenne du 5 octobre 2021 *Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive (2021-2030)*.

Des plans stratégiques nationaux visant à réduire le racisme, l'antisémitisme et la discrimination envers les Roms et les Gens du voyage ont également été examinés et adoptés en Roumanie et en Italie.

4. Sensibilisation, éducation et contre-discours

De nombreux acteurs ont donné des exemples de la manière dont le discours de haine en temps de crise s'appuie sur des récits discriminatoires bien ancrés, sur la haine et la désinformation envers des groupes minoritaires. La sensibilisation, l'éducation et la formation, même si elles ne répondent pas toujours à une crise spécifique, sont néanmoins largement considérées comme des mesures essentielles à la fois pour prévenir le discours de haine et pour y répondre.

Comme le souligne une boîte à outils du Conseil de l'Europe pour les États membres sur le respect de la démocratie, de l'état de droit et des droits humains dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, la « diffusion malveillante de désinformations peut être traitée par des sanctions a posteriori et par des campagnes d'information des pouvoirs publics ». Un enseignement de cette crise est que les « États devraient travailler avec des plateformes en ligne et les médias pour éviter que l'opinion publique ne soit manipulée, et pour donner une plus grande visibilité à des sources de nouvelles et d'informations généralement dignes de foi, notamment lorsque ces dernières émanent d'autorités de la santé publique »¹⁰⁴.

En Italie, à l'occasion du concours Eurovision de la chanson (Turin, 10-14 mai 2022), une initiative a été lancée en réaction aux effets de la pandémie et du discours de haine chez les jeunes. Avec la contribution d'artistes participant au concours, une série de clips a été produite et diffusée par la télévision RAI sur ses réseaux sociaux pour sensibiliser à la discrimination, au discours de haine et au crime de haine. Pendant la pandémie, le service de police postale de la Police italienne a également touché environ 820 000 élèves dans 2800 écoles grâce à la campagne « Una vita da social »¹⁰⁵, conçue en collaboration avec le ministère de l'Éducation. Après la pandémie – pour répondre à l'isolement social et à la marginalisation – celui-ci a lancé le format #cuoriconnessi¹⁰⁶, représentation théâtrale sur les mots et leur importance, qui a ensuite été reprise à plusieurs reprises dans les écoles de la Péninsule.

Le 7 février 2023, à l'occasion de la Journée internationale contre la violence et le harcèlement à l'école, la police postale a dialogué avec 200 000 élèves, et pour sensibiliser à la cyberintimidation, le docufilm « Senza rete » – coproduit par la RAI et la police postale – a été présenté à 3 000 élèves le 2 février 2023 à Rome¹⁰⁷. Enfin, l'OSCAD a élaboré, en collaboration avec la police postale, une approche globale pour le respect de la législation contre le discours de haine, fondée sur la prévention et l'éducation. L'approche comprend une série de mesures qui se sont révélées particulièrement efficaces pendant la pandémie et dans la période post-pandémie, notamment la création d'une adresse électronique dédiée pour signaler le discours et les crimes de haine, des stages de formation périodiques pour les forces de police et des campagnes spécifiques.

En Italie, l'ONG COSPE a souligné qu'il était nécessaire d'œuvrer avec toutes les personnes travaillant dans les établissements scolaires et de les former, c'est-à-dire les enseignants et les élèves, mais aussi les directeurs d'école, le personnel administratif et le personnel de soutien, car

104 Voir Conseil de l'Europe, [Respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19](#) : une boîte à outils pour les États membres, publiée le 7 avril 2020.

105 Voir SIC Italia, [Una Vita da Social \(generazioniconnesse.it\)](#).

106 Voir #Projet Cuoriconnessi, [#cuoriconnessi contro il Cyberbullismo](#).

107 Voir Commissariat de Police d'État/Commissariato di Polizia Stato - Polizia Postale, Rome : *présentation du film documentaire « Senza rete » contre la cyberintimidation (Roma: Presentato il docufilm "Senza rete" contro il cyberbullismo)*, publié le 2 février 2023.

le discours de haine est de plus en plus souvent ressenti non pas dans la salle de classe, mais dans les locaux de l'école, en particulier par les enfants et les adolescents. Elle a noté que la formation du personnel de soutien a permis de prévenir et de traiter le discours de haine de manière plus globale, car cela a contribué à atteindre des lieux et des contextes qui ne sont normalement pas considérés comme problématiques, tels que les espaces communs et les couloirs de l'école. Pour lutter contre le discours de haine chez les jeunes en particulier, les ONG COSPE et Zaffria ont élaboré un jeu vidéo afin de soutenir le travail des enseignants et des éducateurs, avec des partenaires d'Italie, de France, d'Allemagne, de Pologne et de Lituanie¹⁰⁸. Dans le cadre du projet « Effetto Farfalla » financé par l'UE, un partenariat d'acteurs emmené par COSPE et comprenant l'Université de Bologne, Amnesty International, Lunaria, Emergency et le *Rete nazionale per il contatto ai discorsi e ai fenomeni d'odio* a favorisé et organisé le hackathon Les mots pour le dire. Création d'une campagne de communication pour lutter contre les discours de haine (*Le parole per dirlo. Ideazione di una campagna di comunicazione sul contrasto ai discorsi d'odio*) de mars à mai 2023, défi destiné à 30 étudiants pour élaborer des campagnes de prévention et de lutte contre les nouvelles formes de discours de haine qui se répandent en ligne et hors ligne¹⁰⁹.

Afin d'améliorer les capacités des forces de l'ordre lettones de reconnaître, de prévenir et de combattre le discours et les crimes de haine fondés sur le racisme, la xénophobie et d'autres types de préjugés, des experts du Collège de la police d'État ont élaboré le matériel méthodologique *Enquête sur les crimes de haine*, qui a été approuvé le 31 août 2022 par l'ordonnance n° 20/4459 de la police d'État. Ce projet a été suivi par le projet CALDER (*Renforcer les capacités et la sensibilisation pour prévenir et combattre l'intolérance en Lettonie*)¹¹⁰, qui consistait en un programme de formation fondé sur les besoins et en la mise en œuvre d'un cycle de formation géré par 73 experts de toute la Lettonie. Le projet a renforcé les capacités nécessaires à la police, au ministère public et à l'appareil judiciaire pour repérer efficacement les crimes et le discours de haine et pour les poursuivre.

Pour prévenir et combattre le discours de haine, TikTok a conçu des campagnes et des initiatives spécifiques, telles que :

- *#CreateKindness*, campagne mondiale et série de vidéos créatives visant à sensibiliser au harcèlement en ligne¹¹¹ ;
- *#SwipeOutHate*, campagne menée en partenariat avec des organisations sportives comme l'Union des associations européennes de football (UEFA) et avec le soutien de footballeurs célèbres, contre la haine dans le football et pour tirer le meilleur parti des outils de sécurité de TikTok¹¹² ;
- Un partenariat avec le Congrès juif mondial (CJM) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui facilite l'accès aux ressources pédagogiques sur l'Holocauste et sur l'antisémitisme¹¹³.

108 Voir Educast, *Jouez votre rôle : les jeux vidéo contre les discours de haine* ([Play your role: video games against hate speech](#)), publié le 23 avril 2021.

109 Voir Université de Bologne, *Les mots pour le dire — Service social* ([Le parole per dirlo — Servizio sociale](#)), publié le 26 avril 2023.

110 Voir République de Lettonie – Fondation pour l'intégration de la société, *Prévenir et combattre l'intolérance en Lettonie (CALDER) | Fonds Sabiedribas integrācijās* ([Preventing and Combating Intolerance in Latvia \(CALDER\) | Sabiedribas integrācijās fonds](#)), publié le 22 août 2022.

111 Voir Social Media Today, *TikTok lance une nouvelle campagne #CreateKindness pour lutter contre l'intimidation en ligne* ([TikTok Launches New #CreateKindness Campaign to Combat Online Bullying](#)), publié le 9 juin 2021.

112 Voir UEFA, *TikTok rejoint la campagne pour un Jeu équitable de l'UEFA* ([TikTok joins UEFA's Sign for an Equal Game campaign](#)), publié le 8 juin 2021.

113 Voir UNESCO, *TikTok s'associe à l'UNESCO et au WJC pour lutter contre le déni et la distorsion de l'Holocauste en ligne* ([TikTok joins forces with UNESCO and the WJC to combat denial and distortion of the Holocaust online](#)), publié le 27 janvier 2022.

5. Initiatives coordonnées de contre-récit en ligne

Les interventions coordonnées en ligne se sont révélées être une mesure efficace pour contrôler et réduire le discours de haine sur les réseaux sociaux à la suite d'un événement déclencheur (voir les paragraphes 53-54 de la Recommandation CM/Rec(2022)16). En Écosse, la campagne « *Dear Haters* » (« Chers auteurs de propos haineux »)¹¹⁴ a été lancée par le gouvernement écossais en partenariat avec la police écossaise (*Police Scotland*). Cette campagne, développée en 2020 pour répondre à une augmentation signalée des crimes de haine à la suite de la pandémie de Covid-19, a consisté en une série de lettres adressées aux auteurs de crimes et discours de haine pour leur signifier ceci : « *votre haine n'a pas sa place ici* » et étaient signées « *Yours, Scotland* » (« Bien à vous, l'Écosse ») pour encourager ceux qui les lisaient à signaler les cas de discours et les crimes de haine dont ils avaient été témoins, en particulier à la suite de la multiplication de cas de discours de haine en ligne pendant la pandémie. L'évaluation de l'effet de la campagne 2020 a montré que les particuliers sont disposés à agir et à signaler les crimes et les cas de discours de haine dont ils ont été victimes ou témoins s'ils ont le sentiment de faire partie d'une initiative commune. En outre, en ce qui concerne le ministère de l'Intérieur, l'utilisation de contre-récits et de mots-dièse sur les réseaux sociaux après l'attentat terroriste du pont de Westminster en 2017 a permis de réduire le pic de discours de haine en ligne grâce à un effort coordonné entre la police métropolitaine, les organisations de la société civile et les groupes confessionnels locaux.

Pour ce qui est des actions collectives et coordonnées afin de promouvoir le contre-discours et de combattre le discours de haine en ligne, un autre exemple de pratique prometteuse est la *Task Force Hate Speech (TFHS)* dirigée par Amnesty International Italie¹¹⁵. C'est un groupe de 30 activistes sélectionnés chaque année, qui sont formés et qui interviennent quotidiennement dans la veille et la lutte contre le discours de haine en ligne. Créée en 2016 et pleinement mise sur pied en 2018-2020 en réaction à l'augmentation de la polarisation et des cas de discours de haine en ligne, la TFHS s'engage dans des conversations en ligne en réponse aux contenus et commentaires haineux publiés sur les pages de réseaux sociaux de médias grand public et d'influenceurs, afin de produire et de diffuser un contre-discours efficace, d'interpeller les auteurs de propos haineux et de faire en sorte que les cibles des discours de haine se sentent moins isolées. Les militants, qui travaillent à distance, s'engagent au sein de groupes pour se soutenir mutuellement et donner à leur action force, continuité et résonance.

Exemple illustratif : une mesure transnationale efficace ?

Un autre exemple d'intervention coordonnée en ligne est le mouvement NAFO lancé en mai 2022 sur Twitter (X)¹¹⁶. NAFO est l'abréviation anglaise de *North Atlantic Fella Organisation*, parodie de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN – NATO en anglais). Les membres de ce mouvement utilisent une photo de profil représentant un chien japonais Shiba Inu et ajoutent comme lieu de résidence, Langley, ville de Virginie où se trouve le siège de la CIA (Agence centrale de renseignement américaine). Les membres tentent ainsi de suggérer que la NAFO est une opération secrète de la CIA. Pour devenir un *Fella* (membre), il faut faire un don à une œuvre de charité ou à une cause en Ukraine : le site web de la NAFO comporte une liste d'organisations. Un

114 Voir Gouvernement écossais, « *Chers Haters* » Mise en œuvre de la campagne (« [Dear Haters](#) » [Campaign implementation](#)), publié le 23 septembre 2019.

115 Voir Amnesty International Italia, *Groupe de travail : découvrez les groupes de travail spécialisés sur l'activisme d'Amnesty* ([Task Force: scopri i gruppi di lavoro di attivismo specializzato di Amnesty](#)).

116 Voir notamment Center for Strategic & International Studies (CSIS), *NAFO et gagner la guerre de l'information : leçons tirées de l'Ukraine* ([NAFO and Winning the Information War: Lessons Learned from Ukraine](#)), publié le 5 octobre 2022 ; *The Hill*, *L'Occident peut-il créer une NAFO conçue pour durer au-delà de l'Ukraine ?* ([Can the West create a NAFO that's built to last beyond Ukraine?](#)), publié le 20 décembre 2022 ; Center for European Policy Analysis (CEPA), *Les Fellas de NAFO doivent évoluer* ([NAFO's Fellas Must Evolve](#)), publié le 5 janvier 2023.

groupe d'artistes qualifiés de faussaires crée une photo de profil basée sur les souhaits du nouveau membre de la NAFO. Les comptes NAFO réagissent à la guerre hybride, à la propagande et au discours de haine liés à la guerre en Ukraine. Le mouvement s'est considérablement développé en un an ; il compte actuellement des milliers de Fellas. C'est un succès pour les raisons suivantes :

- Lorsque la NAFO bombarde un compte de mêmes, les autres comptes de propagande n'osent pas réagir car ils seront également bombardés de mêmes ;
- Lorsque le nombre de réactions à un message est suffisant, Twitter (X) ajoute un avertissement sous le tweet indiquant que le contenu peut être trompeur ;
- Les membres de la NAFO signalent les comptes qui propagent la haine et Twitter (X) interdit souvent ces comptes, ce qui constitue un moyen efficace de lutter contre la propagande et les discours de haine ;
- En général, le nombre considérable de comptes de la NAFO et leurs tweets touchent un très grand nombre d'utilisateurs de Twitter (X) et ont donc des effets significatifs sur le débat concernant l'Ukraine.
- Le président Zelensky a remercié la NAFO à plusieurs reprises pour son travail acharné de lutte contre la haine et la propagande liées à la guerre d'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

6. Interventions menées par les plateformes de réseaux sociaux

Les paragraphes 30 à 37 de la Recommandation CM/Rec(2022)16 donnent des recommandations concrètes sur la manière dont les intermédiaires internet devraient eux-mêmes identifier les expressions de discours de haine diffusées par leurs systèmes et réagir en conséquence dans le cadre de leur responsabilité d'entreprise et conformément aux autres recommandations de la Recommandation CM/Rec(2022)16, ainsi que la Recommandation CM/Rec(2016)3 sur les droits de l'homme et les entreprises et la Recommandation CM/Rec(2018)2 sur les rôles et responsabilités des intermédiaires d'internet. Les plateformes de réseaux sociaux prétendent être à l'avant-garde de la lutte contre le discours de haine. Meta mentionne comme bonne pratique son réseau de partenaires de confiance comprenant plus de 400 organisations non gouvernementales, agences humanitaires, défenseurs des droits humains et chercheurs de 113 pays du monde entier. Ce réseau aide la plateforme à élaborer ses stratégies et politiques de modération des contenus. Grâce à la publication de ses rapports trimestriels sur l'application des normes communautaires (*Community Standards Enforcement Reports - CSER*)¹¹⁷, Meta suit également les progrès réalisés en matière d'application constante des politiques, notamment celles qui visent à combattre le discours de haine et la haine organisée. Selon la plateforme de réseaux sociaux, les données relatives à la prévalence du discours de haine sur Facebook et Instagram reflètent non seulement ce que la plateforme a identifié comme discours de haine et supprimé, mais aussi ce qui a été omis et ce que les utilisateurs signalent réellement.

En ce qui concerne les périodes de crise, Meta a indiqué qu'elle avait conçu un protocole interne de politique de crise (*Crisis Policy Protocol CPP*)¹¹⁸, afin d'évaluer les risques et les réactions de manière plus approfondie. Élaboré en consultant plus de 50 experts externes mondiaux en matière de sécurité nationale, de prévention des conflits, d'incitation à la haine, de réponses humanitaires et de droits humains, le CPP anticipe les risques et s'appuie sur les crises passées pour garantir l'intégration des points clés de l'apprentissage. Pour les scénarios de guerre, Meta dispose

117 Voir Centre de la Transparence de Facebook, *Rapport sur l'application des normes communautaires (Community Standards Enforcement Report)*.

118 Voir Centre de la Transparence de Facebook, *Protocole de politique de crise (Crisis Policy Protocol)*, publié le 25 janvier 2023.

également d'équipes chargées de la manière dont les réseaux sociaux sont utilisés pendant les conflits et les périodes de violence en général, et à l'atténuation des effets des guerres. En février 2022, après l'invasion de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, Meta a mis en place un centre d'opérations spéciales composé d'experts de toute l'entreprise, y compris de locuteurs natifs russes et ukrainiens, afin de surveiller et de réagir en temps réel à l'évolution rapide du conflit, de saisir les nuances des discours de haine, de protéger les groupes exposés à un risque accru de violence et d'éviter que les rumeurs et la désinformation ne contribuent à des dommages physiques hors ligne. Par exemple, la plateforme s'est efforcée d'autoriser en Ukraine le contenu de personnes exprimant leur colère contre les forces d'invasion¹¹⁹, décision qui a fait l'objet d'un débat intense et de critiques de la part d'organisations de la société civile et d'institutions internationales¹²⁰.

TikTok fait valoir que ses lignes directrices reflètent déjà une approche de « tolérance zéro » envers le discours de haine. Dans le cadre de sa politique relative au discours et aux comportements de haine (*"Hate speech and Hateful Behaviour" policy*), l'entreprise de réseaux sociaux n'autorise aucun comportement ou discours de haine, ni la promotion d'idéologies haineuses, y compris les contenus attaquant une personne ou un groupe de personnes en raison « de caractéristiques protégées », tels que la caste, l'appartenance ethnique, l'origine nationale, la race, la religion, la tribu, le statut d'immigration, le genre et l'identité de genre, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou une maladie grave. En outre, dans la partie « Organisations et personnes violentes et haineuses », il est indiqué que la présence de personnes ou d'organisations violentes ou haineuses sur la plateforme n'est pas autorisée, même indirectement (par exemple, si quelqu'un fait référence à une citation d'une organisation haineuse).

En ce qui concerne TikTok, la mesure la plus prometteuse est toutefois la mise en œuvre et l'évaluation de la modération des contenus de la plateforme. TikTok s'efforce de détecter et de supprimer les contenus préjudiciables avant qu'ils ne soient signalés à la plateforme par ses utilisateurs ou par des tiers. Pour ce faire, une série de mesures préventives ont été prises récemment, telles que :

- L'examen automatisé en temps réel, dès qu'un contenu est téléchargé sur la plateforme ;
- L'examen des contenus textuels au moyen de listes de symboles, y compris les emojis réaffectés à des comportements haineux ou associés à de tels comportements ;
- L'identification des contenus par hachage ;
- Listes noires d'URL ;
- L'examen manuel/la modération manuelle, dans le cas de contenus populaires signalés pour un examen plus approfondi, les rapports d'utilisateurs/de tiers, les balayages ciblés, les rapports de référence externes (tels que ceux des forces de l'ordre) et les ordres de suppression.

TikTok affirme également avoir adopté de nouvelles stratégies et de nouveaux outils pour « identifier et détecter les tendances néfastes avant qu'elles n'atteignent le stade de la viralité » et pour anticiper les tendances et les récits spécifiques à un événement, ce qui pourrait être particulièrement utile en temps de crise. Ainsi, la plateforme a élaboré un plan d'action visant aux points suivants :

- L'intervention précoce et la planification de scénarios (par exemple en cas d'élections,

119 Voir Meta, *Efforts continus de Meta concernant l'invasion de l'Ukraine par la Russie* ([Meta's Ongoing Efforts Regarding Russia's Invasion of Ukraine](#)), publié le 26 février 2022.

120 À titre d'aperçu des politiques liées au discours de haine des grandes plateformes pendant la pandémie de Covid-19, voir : UNESCO, *Les politiques de « discours de haine » des principales plateformes pendant la pandémie de Covid-19* ([The "hate speech" policies of major platforms during the Covid-19 pandemic](#)), publié en 2021. Sur le revirement de politique de Meta en raison de l'invasion de l'Ukraine, voir The Intercept, *La règle de modération de Facebook entre l'Ukraine et la Russie suscite des débats autour d'un double standard* ([Facebook's Ukraine-Russia moderation rule prompt cries of double standard](#)), publié le 13 avril 2022.

de manifestations, de journées commémoratives) afin de prévenir la viralité de cas de discours de haine ;

- L'endiguement de l'après-crise : même lorsqu'une crise est terminée, les comportements des utilisateurs sur la plateforme subsistent souvent après la crise ;
- La reconnaissance de l'importance des connaissances locales pour raccourcir le délai de réaction en cas de crise plus localisée et pour empêcher la diffusion de message relevant du discours de haine liés à la désinformation.

L'équipe de sécurité de la plateforme peut également orienter ses ressources vers la gestion des crises, et les responsables de programme sont tenus d'analyser les crises afin de repérer les entités clés et les particularités sociodémographiques et d'envisager des solutions politiques pouvant être appliquées à moyen et à long terme pour permettre une application plus stricte de la loi contre les entités haineuses et extrémistes.

7. Coopération directe avec les victimes et les groupes ciblés

Le discours de haine a des effets à grande échelle au sein de la société, qui n'affectent pas seulement la cible ou la victime immédiate, mais des communautés entières et, en fin de compte, la société dans son ensemble : le soutien aux personnes visées par le discours de haine apparaît donc comme essentiel, en particulier en temps de crise (paragraphe 55-57 de la Recommandation CM/Rec(2022)16). Étant donné les effets de la pandémie de Covid-19 sur les occurrences de discrimination et de discours de haine, et la propagation de pratiques administratives contestables à différents niveaux en Italie pendant la pandémie, l'UNAR s'est attaché à développer les possibilités d'échange et de dialogue avec les organisations de la société civile qui sont en contact direct avec les personnes visées par le discours de haine. Il a mis en place un système de veille et de suivi des mesures administratives adoptées pour répondre aux urgences liées à la pandémie, en évaluant leur mise en œuvre et leur efficacité. Ainsi, l'UNAR a fait preuve de vigilance en matière de proposition d'assistance et de biens essentiels aux particuliers afin de prévenir la discrimination et il a signalé les actes administratifs adoptés par les administrations locales pour contenir la propagation de la maladie qui comportaient des éléments de préjugés ethniques, en particulier à l'égard des Roms et Gens du voyage¹²¹.

Grâce au projet Défendons les victimes (*Stand Up for Victims*) financé par l'UE (2020-22)¹²², un réseau d'associations et de services publics - en Italie, en Autriche et en Croatie - a été mis en place afin de permettre aux victimes du discours de haine et de crimes de haine d'accéder à des services, d'harmoniser un système national d'orientation, de sensibiliser et de former les professionnels qui sont normalement le premier point de contact pour les victimes. Le projet, qui partait d'une approche fondée sur les droits humains, visait également à renforcer l'action des victimes directes et indirectes et à reconnaître leurs besoins afin de favoriser l'aide octroyée et le bien-être au niveau local.

121 Voir UNAR, *Urgence Covid-19 : l'UNAR écrit à l'ANCI « Non aux ordonnances municipales discriminatoires sur l'aide alimentaire »* (*Emergenza Covid-19: l'UNAR scrive all'ANCI "No a ordinanze comunali discriminatorie sugli aiuti alimentari"*), publié le 6 avril 2020.

122 Voir ONG COSPE, *Défendre les droits des victimes* (*Stand Up For Victims' Rights*).

Recommandations de l'étude

Les recommandations ci-dessous visent à renforcer la préparation et l'efficacité de la lutte et de la prévention du discours de haine en temps de crise, sur le fondement de l'examen des pratiques prometteuses et de différentes mesures qui ont été adoptées. Nombre d'entre elles doivent être mises en œuvre de manière continue avant même le déclenchement d'une crise afin de pouvoir réagir efficacement en temps de crise.

- Il convient d'évaluer l'efficacité des **cadres juridiques** afin qu'ils soient adaptés pour une réaction efficace au discours de haine en temps de crise. Comme le montre le rapport, en cas de circonstances inattendues – telles qu'une pandémie, une guerre, des attaques terroristes contre une minorité ou perçues comme étant le fait d'une minorité – le cadre juridique doit fournir aux pouvoirs publics, aux forces de l'ordre, au secteur des médias et aux autres acteurs concernés un cadre global et calibré, ainsi que des critères spécifiques pour évaluer, modérer et poursuivre les cas de discours de haine en temps de crise.
- **Des lignes directrices, des exemples et des formations devraient être élaborés** pour permettre aux parties prenantes de distinguer les différents niveaux et différents degrés de gravité des discours de haine, conformément aux paragraphes 3 et 4 de la CM/Rec(2022)16, et de décider quelles mesures (pénales, civiles/administratives ou des réponses alternatives telles que décrites au paragraphe 3b de la CM/Rec(2022)16) doivent être prises.
- Il importe de préparer le **système d'application de la loi à la gestion des cas de discours de haine en temps de crise**, par exemple à travers des formations et la création, le soutien et la coordination d'unités spécialisées au sein de la police et du parquet pour enquêter et réprimer les cas de discours de haine en ligne qui atteignent le seuil pénal. Ainsi que l'a montré l'analyse des données provenant des plateformes de réseaux sociaux, il faut sensibiliser la population aux récits haineux qui s'entremêlent et se combinent et qui sont diffusés par divers comptes. Cela nécessite une activité de suivi cohérente dans un cadre juridique clairement défini (voir également CM/Rec(2022)16 paragraphes 58-61 et son exposé des motifs) qui puisse utiliser les approches les plus avancées pour récupérer et analyser d'énormes ensembles de données. Des efforts devraient être faits pour garantir que le suivi soit effectué, y compris dans les langues minoritaires, reflétant ainsi la diversité des sociétés dans lesquelles les discours de haine peuvent se produire.
- Il faudrait inciter les **acteurs à collaborer davantage**. Les coalitions multipartites se révèlent efficaces, notamment en temps de crise, lorsque de nouveaux défis apparaissent en termes de compréhension du phénomène et de son évolution, de complémentarité des stratégies, d'élaboration d'une communication de crise commune et de contre-récits, de maximisation des ressources et de garantie et d'incitation à la durabilité. Les organisations de la société civile devraient être reconnues comme des acteurs clés de la prévention et de la lutte contre le discours de haine – en particulier celles qui suivent les discours de haine et soutiennent ceux qui en sont la cible – et être reconnues, écoutées et dotées de ressources et de moyens d'action.
- **Les campagnes de sensibilisation et d'information** du grand public devraient devenir une priorité, car elles sont essentielles pour lutter contre les stéréotypes négatifs, les préjugés et la discrimination envers les minorités, qui constituent le terreau sur lequel

se développe le discours de haine. Les campagnes haineuses à l'encontre des minorités, souvent considérées comme des « boucs émissaires » en temps de crise, devraient être activement combattues et pas seulement découragées. La désinformation est particulièrement perturbatrice en temps de crise, comme le montre l'étude : certains acteurs politiques souhaitent polariser l'opinion publique à des fins de propagande, les plus hauts représentants de l'État, les pouvoirs publics et les organisations de la société civile peuvent ne pas s'engager dans un contre-discours et les plateformes de réseaux sociaux peuvent avoir du mal à identifier et à modérer le nombre croissant de contenus haineux. De nouvelles approches globales sont nécessaires pour donner au grand public des informations fiables et pour encourager les campagnes d'éducation à tous les niveaux, de l'école primaire à l'université.

- **Les sociétés de radiodiffusion et les organes d'information** sont des acteurs clés dans la lutte contre le discours de haine et la défense des droits humains en temps de crise. Les cadres réglementaires devraient refléter le rôle social clé dans la promotion de l'égalité, de la diversité, de l'inclusion et de la non-discrimination¹²³, et assurer la protection et le soutien des journalistes qui, en temps de crise, peuvent facilement devenir une cible.
- En raison de la **prévalence des discours de haine en ligne en temps de crise, les intermédiaires internet** et en particulier les plateformes de réseaux sociaux devraient garantir des politiques et des pratiques de modération de contenu efficaces et transparentes¹²⁴, et développer et mettre en œuvre des processus de réponses aux crises adaptés aux contextes juridiques, culturels, linguistiques sociopolitiques et historiques pertinents.
- **Les organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme** devraient multiplier leurs efforts pour lutter contre la discrimination et, lorsque cela relève de leur mandat, les discours de haine en temps de crise, à tous les niveaux, et être suffisamment dotés en ressources, mandatés et indépendants pour mener cette mission à bien. Comme l'a montré la pandémie, en temps de crise, les groupes minoritaires risquent d'être marginalisés et isolés, et sont ciblés de manière disproportionnée par le discours de haine. Il faut rapidement contrôler et signaler les abus afin d'éviter toute discrimination supplémentaire.
- En particulier en temps de crise, il importe que l'ensemble des acteurs s'attachent à **soutenir ceux et celles qui sont directement et indirectement visés par le discours de haine** (par exemple des membres appartenant à une minorité ou à un groupe de personnes directement visé) et à sensibiliser les victimes à leurs droits et aux ressources disponibles pour dénoncer le discours de haine et rechercher soutien et protection, tel que recommandé aux paragraphes 55 à 57 de la CM/Rec(2022)16. Le soutien aux personnes ciblées par le discours de haine doit reposer sur une évaluation approfondie des risques et des cibles potentielles qui, en temps de crise, doivent être identifiées avec précision et prises en charge.

123 Voir aussi CM/Rec(2022)16 paragraphes 38-42.

124 Voir aussi CM/Rec(2022)16 paragraphes 30-37.

Conclusions

Ces dernières années, un grand nombre de mesures et d'interventions ont été spécifiquement conçues ou testées dans toute l'Europe pour combattre et prévenir le discours de haine, y compris en réponse à des crises.

De nombreux efforts ont été menés pour sensibiliser à ce qu'est réellement le discours de haine, pour comprendre comment il change et évolue, et quelles sont ses conséquences et ses effets sur la société. Un effort général a été fait pour mieux définir les types de discours de haine qui devraient être légalement interdits sans porter atteinte au droit à la liberté d'expression et pour renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes (en particulier entre les représentants de l'État, les forces de l'ordre et le secteur des médias) afin de mieux s'attaquer au discours de haine par différents moyens, et pas seulement dans le cadre du droit pénal.

Comme l'affirment la plupart des acteurs, le grand nombre de messages relevant du discours de haine produits et diffusés, leurs différentes formes et les réactions complexes qu'ils peuvent susciter ne peuvent être traités uniquement *a posteriori* par des mesures juridiques d'un côté ou par une intervention unilatérale de l'autre. Comme l'indique la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine, les autorités nationales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité, les organisations de la société civile, les médias, les intermédiaires internet et les autres acteurs concernés ne devraient pas seulement coopérer dans le cadre d'initiatives spécifiques ou dans le cadre de l'état d'urgence, mais aussi intervenir par le biais de plans d'action coordonnés à moyen terme axés sur la prévention autant que sur la protection, y compris par le biais de poursuites judiciaires. Ils seront ainsi bien préparés à réagir rapidement et avec efficacité, y compris en temps de crise.

À cette fin, les coalitions multipartites se multiplient en Europe, ce qui est un résultat positif des crises récentes, car les acteurs institutionnels semblent comprendre qu'ils doivent s'appuyer régulièrement sur les organisations de la société civile pour rendre plus cohérents les exercices de veille, mettre en œuvre leurs campagnes de prévention, atteindre le grand public et mieux fournir aux victimes une aide juridique et un soutien psychologique.

En ce qui concerne la lutte contre le discours de haine, il convient de redoubler d'efforts pour comprendre comment ce discours évolue, en particulier en temps de crise, lorsque la désinformation déclenche la polarisation, la panique sociale et la discrimination envers les groupes minoritaires jugés responsables de la situation de crise. Comme l'a montré l'analyse des données de réseaux sociaux, les récits haineux ne sont pas faciles à repérer et à combattre lorsqu'ils sont entremêlés de désinformation et bien ancrés dans des récits discriminatoires préexistants et diffusés par le biais d'un large éventail de sources et de comptes. Ils sont également très difficiles à combattre en raison de leur diffusion et de leur transférabilité au niveau international, ce qui complique l'application des codes de conduite et des cadres juridiques. En l'absence d'études et d'exercices de veille approfondis et d'une collaboration étroite entre les gouvernements, les autres autorités publiques, les organismes indépendants de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits humains, les centres de recherche, les organisations de la société civile et les plateformes de réseaux sociaux, il s'avère très difficile, et dans une certaine mesure inefficace, de démêler ces récits. Les machines de désinformation et les mouvements transnationaux d'extrême droite qui diffusent des récits relevant du discours de haine dans toute l'Europe sont parfaitement conscients de ce fossé entre les politiques et leur applicabilité, et ils l'utilisent à leur profit.

Pour être plus efficaces, les exercices de veille impliquent également une collecte de données plus approfondie. La collecte de données et l'analyse de données ventilées restent des domaines qui doivent encore être améliorés, en particulier en ce qui concerne le discours de haine en ligne. Il est nécessaire de constituer des jeux de données fiables fondés sur des critères homogènes au niveau national et international pour obtenir des informations actualisées et comparables sur les différentes formes de discours de haine, leurs causes et leurs cibles. En outre, des ensembles de données plus complets et intersectoriels permettent aux différents acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre le discours de haine de discerner de nouveaux axes d'intervention en temps de crise, avec des implications pratiques pour l'offre continue de services d'assistance à un nombre croissant de personnes en situation de vulnérabilité qui sont ciblées par le discours de haine.

Tout cela nécessite de la cohérence et de la continuité à plusieurs points de vue. Tout d'abord, une continuité politique : dans certains contextes, les structures efficaces n'ont pas été mises en place parce que les acteurs politiques n'ont pas considéré le discours de haine envers certaines minorités (telles que les Roms et les Gens du voyage, les personnes LGBTI, ou les réfugiés d'Ukraine) comme une priorité ou un sujet de préoccupation. Les organisations de la société civile doivent souvent compenser le manque d'engagement institutionnel en apportant leur savoir-faire et leur travail à la société. Mais sans reconnaissance, sans soutien et sans ressources humaines et matérielles, leurs actions sont limitées et souvent insuffisantes. La continuité implique également une communication et une coordination plus efficaces au niveau institutionnel. Le maintien de l'ordre s'est considérablement amélioré dans de nombreux contextes, mais parfois il ne semble pas être complété par l'action d'autres acteurs institutionnels, en particulier en ce qui concerne la prévention (éducation, formation des fonctionnaires) et l'aide aux personnes visées par le discours de haine. Enfin, l'application des normes européennes en matière de droits humains et de protection des minorités (telles que les Roms, les Gens du voyage et les personnes LGBTI) semble inégale en Europe, elle fait souvent apparaître un décalage entre les normes élaborées aux niveaux international et national et leur mise en œuvre.

Annexes

Annexe 1 – Liste des acteurs interrogés

Responsables et autorités nationales

Institut national « Elie Wiesel » pour l'étude de l'Holocauste (Roumanie)

Cabinet Office (Royaume-Uni)

Ministère fédéral de la Justice (Allemagne)

Ministère de la Culture (Lettonie)

Ministère de l'Intérieur (Roumanie)

Ministère de l'Intérieur (Lettonie)

Ministère de la Justice (République slovaque)

Conseil national de l'audiovisuel (Roumanie)

Parquet auprès de la Haute cour de cassation et de justice (Roumanie)

Département du Droit sur les télécommunications, les médias et la protection contre la violence liée au numérique et le respect électronique de la vie privée (Roumanie)

Organismes de promotion de l'égalité et institutions nationales des droits de l'homme

Commissaire à la protection contre les discriminations (Albanie)

Commission Égalité et Droits Humains - Equality and Human Rights Commission (Royaume-Uni)

Services du Médiateur (Lettonie)

UNAR – Office national italien contre la discrimination raciale - *Ufficio Nazionale Antidiscriminazioni Razziali* (Italie)

Conseil national de lutte contre la discrimination (Roumanie)

Intermédiaires d'internet

Meta

TikTok

Médias

Association "Carta di Roma" (Italie)

Association "GIULIA giornalista" (Italie)

Association des journalistes de Lettonie (Lettonie)

National Union of Journalists (Royaume-Uni)

USIGRai (*Union Sindicale Giornalisti Rai*) (Italie)

Organisations de la société civile

ActiveWatch (Roumanie)

COSPE (Italie)

Centre d'action pour l'égalité et les droits humains – Actedo (Roumanie)

Centre letton des droits humains (Lettonie)

Rete nazionale per il contrasto ai discorsi e ai fenomeni d'odio (Réseau national de lutte contre le discours de haine et les phénomènes de haine) (Italie)

Saplinq (République slovaque)

Société pour les droits civils (GFF) (Allemagne)

Stop Hate UK (Royaume-Uni)

Organes des forces de l'ordre

Observatoire pour la sécurité contre les actes discriminatoires (*OSCAD - Osservatorio per la sicurezza contro gli atti discriminatori*) (Italie)

Service de police postale de la Police nationale (Italie)

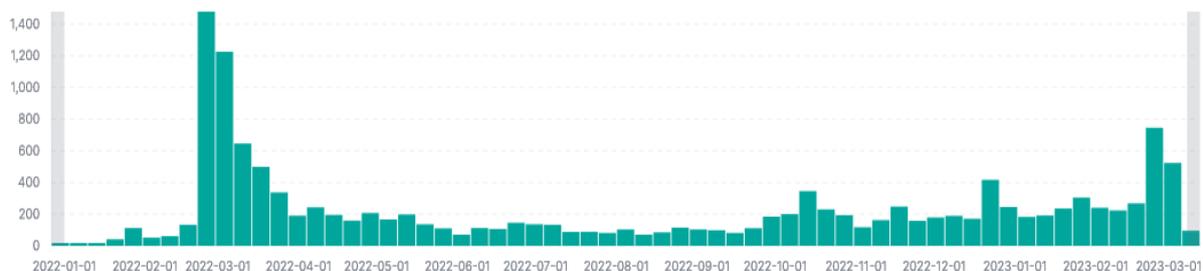
Police d'Etat de Lettonie (Lettonie)

Annexe 2 – Autres récits tirés de l'étude de cas en ligne liés à la guerre d'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie

Récit de la Cabale en Ukraine

Depuis le début de l'invasion à grande échelle en février 2022, plusieurs articles publiés ont laissé entendre que selon certaines personnes, Poutine mène une guerre contre la « Cabale en Ukraine » : c'est un faux récit utilisé pour justifier la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Par « Cabale », les utilisateurs du terme font référence à une élite – généralement juive – engagée dans une prise de pouvoir pour contrôler le monde. Le récit selon lequel Poutine mène une guerre justifiée contre ce groupe et que la guerre devrait être menée contre les « *puissants juifs d'Ukraine* » est antisémite. Trollensics a été utilisé pour déterminer dans quelle mesure cette théorie était présente sur Twitter (X) en recherchant des termes liés à ce discours.

Enquête :	Récit de la Cabale en Ukraine
Plate-forme :	Twitter (X)
Données collectées à partir du :	1 ^{er} janvier 2022
Période d'analyse :	1 ^{er} janvier 2022 – 7 mars 2023
Chaînes de recherche :	cabal & ukraine kabal & ukraine



Histogramme des tweets par semaine du 1^{er} janvier 2022 au 7 mars 2023 comportant des termes liés au récit de la « Cabale en Ukraine »

Trollensics a recueilli un **total de 13 984 tweets** dans cette période avec ce récit, soit une moyenne de 32 tweets par jour. Les 13 984 tweets ont été envoyés par 9 019 comptes Twitter (X) différents, soit une moyenne de 1,6 tweets par compte.

Le récit de la « Cabale en Ukraine » a atteint son apogée au cours de la première semaine de la guerre. Le jour où le plus grand nombre de tweets comprenant ce récit ont été envoyés a été le 24 février 2022, date à laquelle l'invasion à grande échelle de l'Ukraine a commencé : un total de 384 tweets comprenant ce récit ont été envoyés ce jour-là. À partir de là, le volume a diminué régulièrement. La diffusion du récit a repris en octobre 2022, lorsque la Fédération de Russie a entamé une campagne de frappes massives contre les infrastructures ukrainiennes. Un autre pic notable a été enregistré le 22 décembre 2022, soit le lendemain de la visite de Zelensky à Washington. Un an après le début de l'invasion russe de l'Ukraine, on a observé une nouvelle augmentation de l'utilisation du récit.

Dans la liste des mots-dièse les plus utilisés dans le cadre de cette enquête, on trouve plusieurs mots-dièse qui sont des termes employés par les théoriciens du complot. Les mots-dièse #deepstate, #Tucker, #FoxNews et #Trump figurent parmi les 20 mots-dièse les plus utilisés.

Domaines les plus utilisés dans les tweets comprenant le récit de la Cabale en Ukraine

N°	Domaine	Nombre
1	rumble.com	146
2	t.me	75
3	Youtube: Fox News	70
4	Youtube: ?	61
5	truthgnosis.com	41

Le domaine le plus partagé dans les tweets qui reprennent la thèse de la Cabale en Ukraine est Rumble, site de partage de vidéos qui attire les utilisateurs de droite et héberge des milliers de vidéos défendant des théories du complot.

Le deuxième domaine le plus utilisé est la plateforme de messagerie Telegram. La chaîne YouTube de FOX News figure dans le top 3. Le domaine Youtube avec un point d'interrogation figure également dans le top 5. Le point d'interrogation est ajouté parce que les vidéos ne peuvent pas être attribuées à une chaîne spécifique, car les vidéos ou les téléchargements de vidéos ont été supprimés par YouTube ou par les utilisateurs eux-mêmes. Cela peut indiquer que des propos haineux ont été partagés dans le contenu des vidéos.

Le récit Khazarie - Ukraine

La Khazarie est également mentionnée dans le discours des théoriciens du complot sur l'Ukraine. Il est ainsi souvent question de la « *mafia khazare* » pour justifier, voire louer, la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Les théoriciens du complot pensent que les Juifs modernes d'Europe de l'Est descendent des Khazars, peuple turcique semi-nomade qui créa un vaste empire dans le Sud de l'Europe orientale. Les Khazars se seraient convertis au judaïsme au VIII^e siècle et auraient vécu dans l'actuelle Ukraine. Les théoriciens du complot affirment aujourd'hui que l'invasion de l'Ukraine par Poutine en 2022 était un moyen de combattre la présence des « *Juifs khazars* » dans le pays. Ce récit antisémite est étroitement lié à celui de la Cabale en Ukraine. Trollensics a été utilisé pour déterminer dans quelle mesure ce discours était présent sur Twitter (X) et pour rechercher des termes liés à ce récit.

Enquête :	Récit Khazarie Ukraine
Plate-forme :	Twitter (X)
Données extraites à partir du :	1 ^{er} janvier 2022
Période d'analyse :	1 ^{er} janvier 2022 – 7 mars 2023
Chaînes de recherche :	Khazaria & ukraine khazarian & ukraine



Histogramme des tweets par semaine du 1^{er} janvier 2022 au 7 mars 2023 comportant des termes liés au récit « Khazarie – Ukraine »

Trollrensics a recueilli un **total de 5 588 tweets** pendant cette période pour ce récit, soit une moyenne de 13 tweets par jour. Les 5 588 tweets ont été envoyés par 2 816 comptes Twitter (X) différents. Le volume de tweets liés à ce récit a augmenté à partir du moment où l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine a commencé. Le pic absolu a pu être observé un an après le début de l'invasion à grande échelle : le 24 février 2023, où 109 tweets comprenant ce récit ont été envoyés. Un autre pic notable a été observé la semaine où Zelensky s'est rendu à Washington.

Les mots-dièse utilisés par les théoriciens du complot présents dans la liste des 20 mots-dièse les plus utilisés comprennent : **#khazarianmafia** et **#nwo**

Domaines les plus utilisés dans les tweets concernant le récit Khazarie - Ukraine

N°	Domaine	Nombre
1	rumble.com	88
2	benjaminfulford.net	34
3	bibliotecapleyades.net	31
4	stateofthenation.co	30
5	bestnewshere.com	29

Tout comme dans l'enquête sur le récit de la Cabale en Ukraine, le site de partage de vidéos Rumble est également le domaine le plus partagé dans les tweets sur la Khazarie et l'Ukraine. Les autres sites figurant dans le top 5 des domaines les plus partagés sont des éditeurs de contenus conspirationnistes.

Article connexe :

- Institut pour le dialogue stratégique, *Une théorie du complot antisémite est partagée sur Telegram pour justifier l'invasion de l'Ukraine par la Russie* ([An Antisemitic Conspiracy Theory is Being Shared on Telegram to Justify Russia's Invasion of Ukraine](#)), 5 mai 2022.

« Zelensky Drogues » (« Zelensky Drugs »)

Depuis le début de l'invasion à grande échelle, l'un des récits récurrents des comptes pro-Kremlin pour ridiculiser l'Ukraine et les dirigeants ukrainiens est que Zelensky est un toxicomane. En entrant plusieurs termes liés à ce récit dans la plateforme Trollrensics, il est possible de saisir la dynamique de ce discours sur Twitter (X).

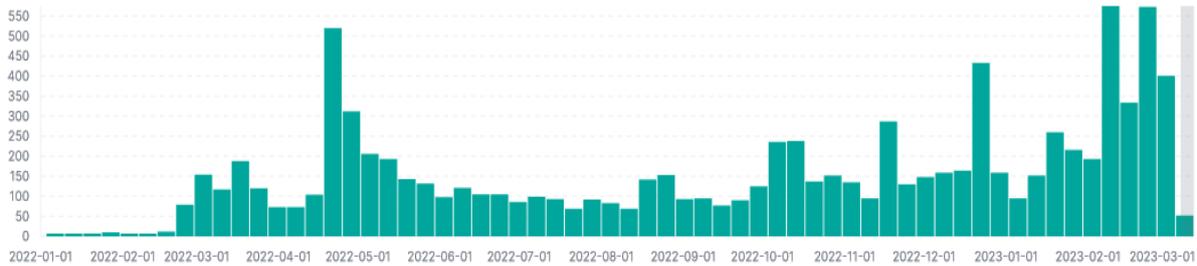
Enquête : « Zelensky Drugs »

Plate-forme : Twitter (X)

Données extraites à partir du : 1^{er} janvier 2022

Période d'analyse : 1^{er} janvier 2022 – 7 mars 2023

Chaînes de recherche : Zelensky cocaïne | наркотики зеленский | Zelensky coke | Zelensky snorts | zelensky & cocaïne | zelensky & drugs | кокаин & зеленский.



*Histogramme des tweets par semaine du 1^{er} janvier 2022 au 7 mars 2023
comprenant des termes liés au récit selon lequel Zelensky abuserait de drogue*

Trollrensics a collecté un total de 9 574 tweets envoyés par 6 276 comptes. Avant le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine, le récit était très peu présent : seuls 46 tweets avaient été envoyés avant l'invasion en février 2022, mais le récit a pris de l'ampleur dès le début de l'invasion à grande échelle. Pendant les premiers jours de l'invasion, certains ont cité le discours de Poutine dans lequel il parlait des toxicomanes ukrainiens pour justifier ses actions.

Des pics notables ont été observés le 18 avril et les 22-23 décembre 2022. Le récit a atteint un pic absolu le 11 février 2023. Il n'y a pas de raison claire qui explique pourquoi ce récit a pris de l'ampleur ce jour-là, mais il s'agissait du lendemain d'une vague de frappes de missiles russes sur les infrastructures énergétiques dans toute l'Ukraine.

Le mot-dièse #ZelenskyWarCriminal figure dans le top 20 des mots-dièses les plus utilisés dans cette enquête à raison de 81 tweets comprenant ce mot-dièse.

Top 5 des domaines les plus utilisés

N°	Domaine	Nombre
1	Youtube: ?	46
2	rumble.com	38
3	t.me	33
4	odysee.com	24
5	frontnieuws.com	21

Le domaine le plus utilisé dans le top 5 est Youtube avec un point d'interrogation. Le site de partage de vidéos Rumble est également présent dans cette liste, ainsi que le site de messagerie/ réseaux sociaux Telegram. Odyssee, un site de partage de vidéos comme Rumble où des points de vue alternatifs sont partagés, figure également dans le top 5. Le site web néerlandais FrontNieuws figure également dans le top 5. Ce site publie quotidiennement des articles présentant des points de vue alternatifs (la plupart du temps de la propagande) sur le Covid19 et la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE